CCE

RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS DE LA 31E SESSION DU CONSEIL DE LA CCE ET DE LA TRIBUNE PUBLIQUE DU CCPM À WILMINGTON (CAROLINE DU NORD) :

Renforcer la justice environnementale grâce à l'autonomisation des collectivités



Dans ce document, cliquez sur l'icône YouTube à côté du titre de la conférence pour visionner l'enregistrement sur YouTube.

Veuillez citer comme suit :
Résumé des discussions de la 31e session du Conseil de la CCE et de la tribune publique du CCPM à Wilmington (Caroline du Nord) : Renforcer la justice environnementale grâce à l'autonomisation des collectivités. Montréal, Canada. Commission de coopération environnementale. Octobre 2025. 68 pages.

Le présent document a été rédigé par le bureau du directeur exécutif de la CCE, avec la participation éditoriale de Micaela Martinez (agente spécialisée en résilience communautaire de la CCE) et des consultant·es Christina Joy et Max Bruneau. Les renseignements contenus aux présentes ont été recueillis à partir des présentations faites et des discussions qui ont eu lieu entre participant·es à la Tribune publique du CCPM et la 31e session annuelle du Conseil de la CCE. Des différences par rapport à la présentation originale peuvent apparaître dans tous les extraits du présent document en raison de révisions apportées par les panélistes, du recours à l'interprétation simultanée vers l'anglais et/ou d'ajustements éditoriaux. Ces renseignements ne reflètent pas nécessairement les points de vue de la CCE ou des gouvernements du Canada, du Mexique ou des États-Unis.

La reproduction de ce document en tout ou en partie et sous quelque forme que ce soit, à des fins éducatives ou non lucratives, est permise sans autorisation spéciale du Secrétariat de la CCE, à condition que la source soit mentionnée. La CCE aimerait néanmoins recevoir un exemplaire de toute publication ou documentation qui s'appuierait sur le présent document comme source.

Le présent ouvrage est autorisé sous une licence « Attribution — Utilisation non commerciale — Pas d'œuvre dérivée 4.0 International de Creative Commons (link).
© Commission de coopération environnementale, 2025

Détails de publication
Catégorie de document : document d'actes de procédure résumant des avis de spécialistes
Date de publication : octobre 2025
Langue d'origine : anglais; document disponible en français et en espagnol

Pour de plus amples renseignements :
Commission de coopération environnementale
1001, boulevard Robert-Bourassa, bureau 1620
Montréal (Québec) H3B 4L4
Canada
Tél. : 514 350 4300 Téléc. : 438 701 1434
info@cec.org
www.cec.org/fr

Table des matières

Préface 2

Liste partielle d'abréviations et d'acronymes 3

Jour 1 : Tribune publique du CCPM 24 juin 2024 5

Cérémonie de bienvenue à la tribune publique du CCPM : reconnaissance du territoire 6

Cérémonie de bienvenue à la tribune publique du CCPM : allocution de bienvenue du directeur exécutif de la CCE 7

Cérémonie de bienvenue à la tribune publique du CCPM : mot d'ouverture du président du CCPM 11

Discours principal par Diandra Marizet Esparza 12

Première séance : Instruments juridiques et politiques pour accéder à la justice environnementale et la mettre en œuvre en Amérique du Nord 16

Première séance : présentation de Paolo Solano 16

Première séance : présentation d'Aliénor Rougeot 18

Première séance : présentation d'Amanda Hauff 19

Première séance : présentation d'Erika Hernández Mariaca 20

Rapports des représentants du comité consultatif national et du comité consultatif gouvernemental des États-Unis 21

Deuxième séance : Mobilisation des collectivités et défis liés à la justice environnementale 21

Deuxième séance : présentation de Naolo Charles 22

Deuxième séance : présentation de Josefa Sánchez Contreras 23

Deuxième séance : présentation de Chris Lamont Brown, Ph. D. 24

Deuxième séance : présentation de Don Hardy 25

Dialogue ouvert sur les possibilités de coopération environnementale trilatérale : « Pouvons-nous envisager la justice environnementale dans une optique nord-américaine? » 26

Mot de la fin par Esteban Escamilla Prado, président du CCPM 29

Jour 2 : Présentations de la CCE et table ronde de spécialistes 25 juin 2024 30

Présentation de la CCE sur le projet « Amélioration de la qualité de l'air dans une optique de justice environnementale » 32

Présentation de la CCE sur l'Initiative RRTP de l'Amérique du Nord et démonstration du site Web et de la base de données À l'heure des comptes en ligne 33

Discours principaux et tribune jeunesse : « Combler l'écart » 34

Discours principal de la professeure La'Meshia Whittington 34

Discours principal de Benjamin Chavis, Ph. D 37

Discours principal de Michael S. Regan, administrateur de l'EPA des États-Unis 39

Tribune jeunesse 41

Table ronde de spécialistes avec le directeur exécutif de la CCE : « Justice environnementale : origines, évolution et politiques émergentes en Amérique du Nord » 44

Ouverture officielle de la 31e session ordinaire du Consel 47

Jour 3 : Session du Conseil avec présentations de la CCE 26 juin 2024 49

Présentation de la CCE sur le programme de subventions EJ4Climate et le Réseau de collectivités pour la justice environnementale 50

Présentation de Jackie Medcalf, directrice générale, Texas Health and Environment Alliance (Alliance pour la santé et l'environnement du Texas) 51

Présentation d'Orion Kriegman, directeur général fondateur, Boston Food Forest Coalition (Coalition de forêts nourricières de Boston) 52

Présentation de Perry Mcleod-Shabogesic, de la Première Nation de Nipissing, et Jose Torcal, chargé de projet, Isla Urbana 53

Présentation de Jeffrey Renfrow, directeur, Río Bravo Restoration, (Restauration du Rio Bravo) 55

Présentation de Marley Kozak, chargée de programmes nationaux, The Resilience Institute, (L'Institut de la Résilience) 56

Présentation de Jaziel Soto Torres, communauté autochtone Cucapá El Mayor 57

Équipes de jeunes du programme Génération de leaders de l'environnement (PGLE) 58

Dialogue avec le Conseil sur la justice environnementale 60

Célébration du 30e anniversaire de la CCE 64

Déclaration du Conseil de la CCE de 2024 : Renforcer la justice environnementale grâce à l'autonomisation des collectivités 65



Préface

La Commission de coopération environnementale (CCE) opère dans le cadre de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM), également connu sous le nom de USMCA aux États-Unis et T-MEC au Mexique, pour promouvoir un commerce mutuellement bénéfique et durable, et favoriser collectivement des politiques environnementales pour conserver, protéger et améliorer l'environnement nord-américain en répondant aux défis et priorités environnementaux trilatéraux et régionaux, notamment la réduction de la pollution, la protection de la biodiversité, le développement de la gestion durable des ressources naturelles et la promotion de communautés plus saines et d'économies résilientes.

La CCE est constituée du Conseil, du Secrétariat et du Comité consultatif public mixte. Le Conseil, l'organe directeur de la Commission, est composé du plus haut représentant·e (ministre ou l'équivalent) de chaque pays dans le domaine de l'environnement. Le Secrétariat offre un soutien technique, administratif et opérationnel au Conseil. Le Comité consultatif public mixte (CCPM) est composé de trois citoyen·nes de chaque pays et il formule des avis au Conseil sur diverses questions entrant dans le champ d'application de l'Accord de coopération environnementale (ACE). Pour plus d'informations, consultez : www.cec.org/fr/qui-sommes-nous

Du 24 au 26 juin, la CCE a organisé un dialogue trinational sur le renforcement de la justice environnementale en Amérique du Nord. L'événement de trois jours comprenait une tribune publique du CCPM ainsi que la 31e session annuelle du Conseil. Le présent document résume les discussions et les messages clés exprimés par les panélistes et les participant·es tout au long des trois jours. La page de l'événement avec l'agenda est disponible à : www.cec.org/fr/activites/cce31

Liste partielle d'abréviations et d'acronymes

ACE	Accord de coopération environnementale
ACDE	Association canadienne du droit de l'environnement
ACEUM	Accord Canada–États-Unis–Mexique, appelé « USMCA » aux États-Unis et « T-MEC » au Mexique
CCE	Commission de coopération environnementale
CET	Connaissances écologiques traditionnelles
CAJEAN	Centre d'action pour la justice environnementale en Amérique du Nord
CCG	Comité consultatif gouvernemental
CCN	Comité consultatif national
CCPM	Comité consultatif public mixte
DDT	Dichlorodiphényltrichloroéthane
DNUDPA	Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones
ECCC	Environnement et Changement climatique Canada
EJ4Climate	Programme de subventions pour la justice environnementale et la résilience climatique
EPA	*United States Environmental Protection Agency* (agence de protection de l'environnement des États-Unis)
GCC	*Grupo Común de Conservación* (groupe commun pour la conservation)
GIZ	*Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit* (Société de développement allemande)
GSCET	Groupe de spécialistes des connaissances écologiques traditionnelles
IAC	*White House Environmental Justice Interagency Council* (Conseil interorganismes pour la justice environnementale de la Maison-Blanche)
IBWC	*International Boundary and Water Commission* (commission internationale des frontières et des eaux)
IETMP	Inventaire des émissions et des transferts de matières polluantes
JE	Justice environnementale
LEGAIA	*Legado GAIA*
NCEJN	*North Carolina Environmental Justice Network* (réseau de justice environnementale de Caroline du Nord)
NCFIELD	*North Carolina Focused on Increasing Education, Leadership, and Dignity* (Accent sur le renforcement de l'éducation, du leadership et de la dignité en Caroline du Nord)
NO_2	dioxyde d'azote
ORMA	*Organización para Restaurar el Medio Ambiente y la Armonía Social* (Organisation pour restaurer l'environnement et l'harmonie sociale)
PANDC	personnes autochtones, noires et de couleur
PCBs	biphényle polychloré
PGLE	programme Génération de leaders de l'environnement (équipes de jeunes)
$PM_{2.5}$	matière particulaire mesurant moins de 2,5 micromètres (µm)
Profepa	*Procuraduria Federal de Proteccion al Ambiente* (Bureau du procureur chargé de la protection de l'environnement)
RCJE	Réseau de collectivités pour la justice environnementale
SEM	communications sur les questions d'application
Semarnat	*Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales* (ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles du Mexique)
SO_2	dioxyde de soufre
THEA	*Texas Health and Environment Alliance* (Alliance pour la santé et l'environnement du Texas)
T-MEC	*Tratado entre México, Estados Unidos y Canadá* (traité entre le Mexique, les États-Unis et le Canada), appelé « CUSMA » aux États-Unis et « ACEUM » au Canada
TRI	*Toxics Release Inventory* (inventaire des rejets de substances toxiques)
USDA	*United States Department of Agriculture* (département de l'Agriculture des États-Unis)
USMCA	*United States-Mexico-Canada Agreement*, nommé « ACEUM » au Canada et « T-MEC » au Mexique
WHEJAC	*White House Environmental Justice Advisory Council* (conseil consultatif sur la justice environnementale de la Maison-Blanche)
2ELGBTQIA+	personnes aux deux esprits (bispirituelles), lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queers ou en questionnement, intersexes, asexuelles et personnes d'autres identités



1ère journée
24 juin 2024

La première journée, la tribune publique du CCPM, organisée sous le thème « Faire progresser la justice environnementale en Amérique du Nord », a marqué le coup d'envoi de cet événement de trois jours. La tribune a offert aux membres du public l'occasion de participer à un dialogue ouvert. De nombreuses personnes ont partagé leurs expériences relatives aux vulnérabilités et aux fardeaux environnementaux inéquitables auxquels sont confrontées leurs collectivités en raison d'une pollution historique et persistante, de conditions météorologiques extrêmes et d'autres effets environnementaux. La CCE peut contribuer à relever bon nombre de ces défis en promouvant la justice environnementale (JE), en améliorant la santéet en soutenant l'autonomisation des collectivités, tout en renforçant la résilience environnementale en Amérique du Nord.

Cérémonie de bienvenue à la tribune publique du CCPM : reconnaissance du territoire

Résumé : Amelia Reyna Monteros Guijón, membre du Groupe de spécialistes des connaissances écologiques traditionnelles (GSCET), a lu la déclaration de reconnaissance du territoire.

Résumé d'extraits de la présentation :

- Tout d'abord, je [Amelia] souhaite remercier cette terre qui nous permet d'être ici aujourd'hui, et d'en faire partie. Je demande la permission à nos ancêtres, aux gardiens de ce lieu, et je reconnais que ces terres et les communautés autochtones sont, et ont été, les gardiennes des traditions de l'île de la Tortue, que nous appelons aujourd'hui l'Amérique du Nord. Nous reconnaissons leur savoir et leur lien à la terre en tant que premières gardiennes, depuis des temps immémoriaux.
- Nous souhaitons exprimer aujourd'hui notre gratitude et, à titre symbolique, j'ai apporté du copal (de l'encens maya), que j'offre alors que je salue l'est, où naissent nos connaissances, nos collectivités et notre intelligence en tant qu'êtres humains, comme la conscience que nous devons avoir à l'égard de notre planète.



Le logo de la CCE accueille les personnes participantes à Wilmington (Caroline du Nord), aux États-Unis.

- Je [Amelia] salue le nord, où il fait sombre. Mais c'est aussi un lieu de réflexion et d'introspection, un lieu où réfléchir à ce qui est bien et à ce qui est mal. C'est un lieu qui nous éclaire et nous offre une direction.
- Je [Amelia] salue le sud, lieu de vitalité et de vie. C'est là que tout, même les choses qui ont une courte durée de vie, peut porter ses fruits, peut être bon, et peut nous permettre de trouver un équilibre – un équilibre entre lumière et obscurité, un juste milieu. C'est un lieu où nous portons les connaissances de nos ancêtres, qui nous guident et nous rappellent qui nous sommes.
- Je [Amelia] salue l'ouest, lieu des nouveaux départs, où parfois nous ressentons de la fatigue, où nous ne savons pas où aller ou quoi faire. Mais avec le soutien des trois autres directions, nous trouvons la clarté, la force et un but. C'est là qu'on nous rappelle de prendre de bonnes décisions – pas seulement pour nous-mêmes, mais aussi pour les personnes qui ne peuvent pas parler, pour celles qui doivent être entendues.
- Je [Amelia] salue le Centre, le cœur, l'amour en chacune et chacun de nous – cette lumière intérieure, cette force intérieure qui nous aide à grandir. C'est le lien entre la tête et le cœur qui nous permet de mieux réussir.
- Je [Amelia] salue les Cieux, le ciel qui nous permet d'être ici. Parfois, lorsque le ciel est sombre ou que nous pleurons trop, nos larmes nous empêchent de voir son immensité. Mais nous remercions le ciel qui nous montre à quel point nous sommes petites et petits et à quel point il est infini.
- Je [Amelia] salue la Terre, notre mère, protectrice et généreuse. Elle nous donne tout : de la nourriture à manger, de l'air à respirer, des médicaments pour nous guérir, et de la sagesse pour nous guider. Elle nous offre ces cadeaux au bon moment, pas avant, pas après, mais ici et maintenant.
- Par conséquent, symboliquement, je [Amelia] fais brûler cette offrande pour honorer les sept éléments, les sept parties de chacune et chacun d'entre nous. J'élève cette essence vers le ciel pour qu'elle soit purifiée et qu'elle revienne à chacune et chacun d'entre vous dans une forme pure. Qu'elle nous permette de nous unir avec nos ancêtres, de retrouver nos origines. Qu'elle produise des résultats positifs pour chacun de nous, en tant qu'êtres humains, en tant que diplomates, en tant que parents, frères, sœurs et ami·es.

Cérémonie de bienvenue à la tribune publique du CCPM : allocution de bienvenue du directeur exécutif de la CCE

Résumé : Jorge Daniel Tallant, directeur exécutif de la CCE, a prononcé l'allocution de bienvenue suivante portant sur l'histoire et le contexte actuel de la justice environnementale.



Jorge Daniel Taillant, pendant son allocution de bienvenue.

Extraits choisis de l'allocution :

« L'expression "justice environnementale" est née au milieu du XXe siècle. De nombreuses personnes parlent de la justice environnementale, mais sa véritable signification est parfois perdue en raison d'une utilisation généralisée. Une terminologie et des concepts très précis définissent la justice environnementale, et beaucoup de choses ont été écrites à ce sujet. Bon nombre des collaboratrices et collaborateurs qui nous accompagnent ici à Wilmington, pour la session du Conseil, ont contribué à notre compréhension de la justice environnementale, et même à la création de termes tels que "racisme environnemental". Son histoire nous accompagne, aujourd'hui, ici dans cette salle. En raison de cette histoire, et grâce à nos leaders, nous en avons forgé l'essence, et il est important de nous en souvenir. Wilmington est, en fait, un berceau du mouvement de justice environnementale. Cette ville a une longue histoire portant sur des questions qui remontent au XIXe siècle, lorsque des leaders des droits civils, comme Abraham Galloway — un esclave en fuite qui a parcouru l'Amérique du Nord et, en fait, s'est établi au Canada — ont lutté pour les droits des personnes afro-américaines.

Et Alexander Manley, rédacteur en chef du seul journal noir des Amériques, intitulé *The Record*, a combattu pour les droits de la personne, et il est même considéré comme un précurseur en matière de justice environnementale. Il a lutté pour la qualité de vie, la santé et les normes environnementales telles qu'elles étaient comprises à l'époque. Ces personnes, et de nombreuses autres comme elles, dont bon nombre se trouvent dans cette salle aujourd'hui, ont en fait joué un rôle fondamental pour le mouvement de justice environnementale. Ces chefs de file sont venus avant nous, et nous devons nous arrêter — et je m'adresse en particulier aux jeunes qui se trouvent dans la salle — pour prendre un moment et nous souvenir d'eux, comprendre d'où ils venaient, et ce pour quoi ils luttaient. Nous devons aussi les remercier pour leur courage et pour ce qu'ils ont accompli dans leur vie. Mais surtout, vous devez bâtir sur leur héritage; en effet, vous ne commencez pas seul·es. Nous sommes ici aujourd'hui pour parler de ces questions en raison des réalisations de ces chefs de file et de ce qu'ils ont été en mesure de faire.

« Le racisme et la discrimination me viennent à l'esprit quand je pense à la justice environnementale, mais il n'est pas nécessaire d'être une personne érudite pour définir ce qu'est la justice environnementale. Le simple fait de prononcer ces deux mots ensemble — environnement et justice — nous donne déjà une idée de ce dont nous parlons. Lorsqu'on demande à la plupart des gens de la planète ce que signifie la justice environnementale, ceux qui n'ont peut-être jamais entendu parler de ce concept commenceront à réfléchir à ce qu'elle représente réellement. En réalité, c'est parce qu'ils pourront comprendre ce qu'elle n'est pas. Cette discussion porte sur des sujets tels que les polluants atmosphériques toxiques, la chaleur extrême, l'eau contaminée, les déchets, la pollution industrielle, la pollution sonore, la congestion routière, les inondations, les effets des changements climatiques et la baisse de la valeur des propriétés qui en découlent. *Ce sont* des problèmes de justice environnementale, *ce sont* des problèmes d'*injustice*…

« Mais la JE est bien plus que la simple identification des problèmes environnementaux. Nous subissons toutes et tous les changements climatiques. Cela ne fait aucun doute, chacune et chacun d'entre nous. Mais tout le monde ne les subit pas de la même manière. Tout le monde ne perd pas sa maison à cause d'un feu de forêt ou d'un ouragan, d'une inondation ou de l'élévation du niveau de la mer. Et tout le

monde ne peut pas simplement se relever et déménager dans un endroit plus sûr, plus propre et moins vulnérable aux changements climatiques. Nous subissons toutes et tous la mauvaise qualité de l'air lorsque nous traversons un milieu urbain, ou que nous nous trouvons près d'une autoroute, mais nous ne sommes pas toutes et tous obligé·es de laisser nos enfants marcher le long d'autoroutes sales pour se rendre à l'école tous les jours. Nous ne souffrons pas toutes et tous de maladies respiratoires à cause de l'endroit où nous vivons, ou parce qu'on a permis qu'une industrie polluante soit construite dans notre quartier. Nous subissons toutes et tous des journées extrêmement chaudes, mais nous ne les subissons pas de la même manière. Tout le monde ne peut pas se permettre la climatisation. Tout le monde n'a pas des arbres d'ombrage dans son quartier, des arbres que les autorités locales ont décidé de planter dans nos quartiers… *ou de ne pas planter*, selon le cas.

« La justice environnementale, c'est l'équité ou l'*iniquité* quant au fait de profiter de ressources environnementales, tout autant que l'équité ou l'*iniquité* quant aux personnes qui subissent les effets de la pollution de l'environnement. Que ce soit en raison de notre genre, de notre religion ou de notre lieu d'origine, ou encore de notre apparence ou de la couleur de notre peau – ces facteurs déterminent qui subissent les fardeaux environnementaux et qui profitent des ressources environnementales.

« La justice environnementale, c'est une question d'équité. C'est l'équité des avantages… et l'*injustice* liée aux fardeaux. Mais c'est encore plus que ça. La justice environnementale concerne l'intentionnalité… réfléchissez à ce terme… l'« intentionnalité » ou les omissions dangereuses que les gens font consciemment, ou parfois inconsciemment. Cela concerne la manière dont la société a fait ces choix conscients en ce qui a trait aux personnes qui profiteront des ressources environnementales ou celles qui n'en profiteront pas ou qui subiront les effets de la pollution.

« La justice environnementale concerne les politiques publiques qui font que l'on a décidé d'envoyer la pollution vers certains secteurs, ou bien que l'on a fermé les yeux au moment de prendre ces décisions. Cela concerne également ces décisions subconscientes, bien qu'involontaires, d'imposer des préjudices de façon inéquitable.

« La justice environnementale concerne les quatre P, comme je les appelle : la pollution, les personnes, les places et les politiques, et les liens qui les unissent. Lorsque vous cherchez un endroit où installer votre maison, où profiter de la fin de semaine, ou encore pour passer des vacances, vous ne cherchez pas un endroit où l'air est mauvais. Vous ne cherchez pas un endroit où la chaleur est extrême, ou qui se trouve à côté d'une autoroute bruyante ou d'une industrie polluante. Ce n'est pas un endroit où vous allez pour passer un moment agréable, sûr et paisible. Vous cherchez un endroit vert, propre et accueillant, un endroit calme, tranquille et inspirant. Vous recherchez un endroit qui vous permettra de vous épanouir, dans lequel vous profiterez de votre environnement et de la vie, où vous pourrez vivre en bonne santé, et où vous serez heureux en famille, peu importe ce que vous faites. Vous cherchez un endroit où, après une longue journée de travail, vous aurez vraiment envie de rentrer à la maison, un endroit où vous aimerez être. Vous cherchez un endroit où vous vous sentirez en sécurité.

« Malheureusement, tout le monde n'a pas la chance d'avoir un tel endroit dans sa vie. Voilà ce qu'est la justice environnementale. Il s'agit de voir à ce que nous puissions toutes et tous exercer notre droit à un environnement sain, pour nous-mêmes, pour nos enfants, pour nos petits-enfants et pour les générations à venir. Et plus encore, pour que peu importe notre race ou notre genre, notre âge, notre orientation sexuelle, notre capacité ou incapacité, notre statut migratoire, ou toute autre caractéristique qui nous définit, il s'agit de veiller à ce que personne ne puisse nous priver de tels droits ou ne pas nous permettre de vivre dans un endroit sain.

« La justice environnementale est devenue l'objectif de nombreuses personnes qui défendent la durabilité de l'environnement, de nombreuses collectivités qui cherchent à améliorer leur vie, à se débarrasser de la pollution et à prospérer dans un milieu sain. Mais toutes les collectivités ne peuvent pas le faire. Et la justice environnementale est aussi devenue l'objectif de nombreuses politiques publiques. Cependant, les mesures pour la promouvoir ne portent pas toujours l'étiquette de la justice environnementale. Elles ne portent pas toujours ce nom. Et c'est une chose que nous découvrons à la CCE en étudiant plus en profondeur la justice environnementale.

« Cela se présente parfois sous la forme d'un besoin pour des renseignements supplémentaires sur les décisions qui ont une incidence sur nos vies. Ou encore d'avoir accès aux données sur

la pollution et savoir où se trouve la contamination. Ou bien de pouvoir participer aux processus et à la prise des décisions qui détermineront quelles industries s'installeront dans nos quartiers, ou les endroits où des autoroutes traverseront nos villes.

« La JE se présente parfois sous la forme de cartes qui nous montrent où se trouve la pollution, et où vivent les gens. Et lorsque nous examinons ces cartes, et que nous commençons à comprendre où se trouve la pollution, où se trouvent les arbres, où vivent les gens et où ils *ne* vivent *pas*, la JE devient très claire. Elle peut apparaître dans les politiques et les projets, comme l'aménagement de forêts et de jardins urbains. Il peut s'agir de points de refroidissement pour les journées chaudes. Il pourrait s'agir simplement de matériaux de construction meilleurs, moins coûteux et plus thermiques pour nous garder au chaud en hiver et au frais en été, ou de projets visant à capter l'eau. Il pourrait également s'agir d'un projet axé sur l'éclairage naturel d'un ruisseau qui a été recouvert de ciment, un ruisseau qui était autrefois au cœur de l'écosystème de notre quartier, mais qu'on ne voyait plus.

« Et donc, que la justice environnementale prenne la forme d'une tentative pour s'attaquer à des problèmes historiques, persistants ou systématiques concernant les gens, les lieux et la pollution, ou qu'elle concerne la nature et les solutions fondées sur la nature destinées à améliorer la qualité de l'environnement, la JE consiste à créer un meilleur environnement pour les personnes qui en ont le plus besoin, pour celles qui ont le moins contribué à des problèmes environnementaux, et pour celles qui ont le moins de ressources nécessaires pour mener une vie meilleure et plus saine.

« Je n'ai pas besoin de vous dire que nous sommes face à une urgence climatique. Vous le savez déjà. Nous sentons que cette urgence climatique s'aggrave rapidement et qu'elle se déroule tout autour de nous. Les dernières nouvelles ne sont pas très bonnes. L'année 2023, tout comme 2022, devient l'année la plus chaude de l'histoire et les températures continuent d'augmenter. Tout le monde parle de l'Accord de Paris et du 1,5 °C; eh bien, nous dépassons 1,5 °C – nous y sommes déjà – et donc nous n'atteignons pas la cible, et cela déclenche des points de basculement irréversibles. Et nous ne ralentissons pas la tendance, malheureusement; nous atteindrons 2,8 °C d'ici à la fin du siècle, ou même plus. Et à ce stade, il n'y a plus de temps à perdre. Nous devons choisir très rapidement et très judicieusement quoi faire à propos de cette urgence, et les mauvais choix ne devraient pas être une option. Nous n'avons pas le luxe de faire de mauvais choix et de rectifier le tir plus tard.

« Chaque dixième de degré compte. Cela signifie un dixième de degré représentant plus de souffrance, de douleur et d'effondrement écologique irréversible. Et voici quelque chose dont je discutais avec nos jeunes dans la salle ce matin. La décarbonation ne suffit pas. Cela ne règle pas le problème assez rapidement. Nous avons besoin d'autres solutions. Nous devons non seulement décarboner, mais aussi éliminer d'autres polluants très puissants, comme le méthane, qui est 86 fois plus nocif que le CO_2, et le carbone noir, qui fait fondre nos glaciers et qui a des effets terribles sur la santé humaine. Nous avons besoin de stratégies pour éviter le réchauffement climatique. Nous devons refroidir sans *avoir* à refroidir. Donc, si vous consacrez toute votre énergie au refroidissement de votre environnement, ce n'est pas la bonne façon de le faire. Nous devons faire appel à la nature pour qu'elle nous aide à refroidir l'environnement. Qu'il s'agisse de toits réfléchissants, de jardins sur les toits ou de l'utilisation d'autres matériaux d'ombrage ou plus thermiques, c'est ce à quoi nous devons réfléchir, et nous devons *très rapidement* y penser.

« La JE concerne une approche équilibrée de l'atténuation et de l'adaptation. Nous avons besoin d'une approche fondée sur la justice environnementale face à la triple crise planétaire que sont la pollution, les changements climatiques et la perte de biodiversité.

« J'aimerais maintenant passer rapidement à la CCE, au CCPM et à cette session du Conseil, et parler de la raison pour laquelle nous sommes ici aujourd'hui, et de ce que nous espérons réaliser. La CCE a été créée il y a 30 ans. Elle faisait partie intégrante de l'*Accord de libre-échange nord-américain* (ALENA), désormais appelé l'ACEUM, ou CUSMA aux États-Unis et T-MEC au Mexique. Les trois pays se sont réunis pour travailler sur l'environnement et pour forger une identité nord-américaine. L'ALENA a été le premier accord commercial à comprendre un chapitre consacré à l'environnement. Il y a trois organes principaux : le Conseil, l'organe directeur, composé des responsables des organismes environnementaux de chacun des pays, l'*United States Environmental Protection Agency* (USEPA, agence de protection de l'environnement des États-Unis), Environnement et Changement climatique Canada et le *Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales* (Semarnat, ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles du

Mexique); le Secrétariat, qui a contribué à l'organisation de cet événement et dont les membres forment notre équipe qui siège à Montréal; et le CCPM, l'organe consultatif public qui conseille les membres du Conseil. Puis, il y a vous. Vous faites partie intégrante de la CCE, et il est important de ne pas l'oublier. Je souhaite également reconnaître le GSCET, le Groupe de spécialistes des connaissances écologiques traditionnelles. C'est un organisme en pleine croissance au sein de la CCE, et un groupe consultatif avec lequel nous aimons travailler et qui nous aide vraiment.

« La session du Conseil est l'occasion de nous réunir chaque année, pour parler de nos activités, pour examiner nos réalisations passées, où nous en sommes et la direction à prendre. Et cette tribune, en particulier pour le CCPM et la réunion d'aujourd'hui, qui vient juste avant le début de la séance du Conseil, c'est là que vous préparez votre avis au Conseil. C'est là que vous discutez de ce qui doit être prioritaire. Et, comme dans toute démocratie, ce sont les gens qui disent au gouvernement ce qui doit être fait. Les échanges qui auront lieu ici aujourd'hui seront enregistrés et compilés. Nous discutons alors de différentes questions et de l'établissement de l'ordre du jour. C'est le moment où vous vous réunissez en tant que membres de l'un de nos organes constitutifs et avez l'occasion de vous adresser aux membres du Conseil, de leur dire où, selon *vous*, la direction que devrait prendre le Conseil. Votre opinion compte vraiment. La CCE obtient son orientation et sa direction grâce à votre participation.

« Je vous mets au défi de réfléchir à votre travail et à la manière dont il contribue à la justice environnementale et au thème de cette réunion. Essayez de réfléchir à l'équité, de réfléchir à la manière d'inverser les modes de discrimination, puis de réfléchir à ce que vous voulez dire au Conseil, parce que c'est important. La manière dont nous disons les choses, et ce que nous disons, c'est important.

« Tous les travaux liés à l'environnement ne visent pas à lutter contre l'iniquité; je tiens à le souligner parce que nous voulons parfois penser que tout concerne la justice environnementale, et ce n'est pas le cas. La justice environnementale comporte des piliers et des éléments très précis. Il s'agit vraiment d'équité, de justice. Il s'agit de discrimination. Alors, quand vous réfléchissez à ce message, réfléchissez à la manière dont nous devons progresser en matière de justice environnementale. Nos trois pays ont consacré d'importantes ressources à cette voie vers la justice environnementale. L'actuelle administration américaine a probablement fait plus que toute autre pour consacrer des ressources à la justice environnementale. Alors, merci aux États-Unis! Le Mexique a fermement adopté les piliers de la justice environnementale, des piliers procéduraux, et, grâce à des accords tels que l'*Accord d'Escazú*, contribue de manière substantielle aux discussions sur la justice environnementale à l'échelle continentale, et même mondiale. Et le Canada vient tout juste d'adopter sa première loi sur la justice environnementale, ce qui est formidable, et cela va susciter de nombreuses discussions, de l'engagement, des stratégies, des politiques et des programmes dans ce domaine. Donc, nos trois pays sont ensemble sur cette question en ce moment, très en accord avec la politique de justice environnementale, et ce serait formidable si nous pouvions profiter de cette occasion pour orienter notre plateforme trilatérale vers une direction constructive.

« Voici quelques-unes des choses que nous avons accomplies à la CCE au cours des dernières années : nous en sommes au cycle suivant de notre programme de subventions en matière de justice environnementale face aux changements climatiques, une partie importante de notre travail, en collaboration avec les collectivités. Nous venons de lancer le Réseau de collectivités pour la justice environnementale, dont certaines et certains d'entre vous font partie, et nous espérons que d'autres s'engageront. Nous avons également lancé un projet intitulé « Amélioration de la qualité de l'air dans une optique de justice environnementale ». Et nous faisons de la justice environnementale un élément intersectoriel dans le cadre de tous nos travaux. Mais nous pouvons faire beaucoup plus. Et nous le ferons. Nous comprenons que chaque collectivité et chacun de nos pays entend la justice environnementale à sa manière; nous avons donc entrepris une démarche en profondeur relative à la justice environnementale, afin de mieux la comprendre. Nous tirons des enseignements et posons des questions, nous tentons de rompre le statu quo, et nous réfléchissons au sens profond de la justice environnementale pour chacun de nos pays.

« J'attire votre attention sur quelques ressources déjà disponibles. Un document de travail, le résultat de plus d'une année de recherches menées par des stagiaires, nouvelles et nouveaux titulaires de bourses en justice environnementale, qui sont ici avec nous pour cette conférence. Ce document de travail examine en profondeur l'histoire de la justice environnementale. Nous venons également de publier un document sur ce thème et sur les questions liées aux personnes bispirituelles et les personnes LGBTQIA+, à la suite des discussions formidables que nous avons

1ère journée

Cérémonie de bienvenue à la tribune publique du CCPM : mot d'ouverture du président du CCPM pour 2024

eues l'année dernière lors d'une table ronde sur ces questions, en examinant plus en profondeur l'intersectionnalité en matière de justice environnementale. Nous venons de lancer un site Web sur la justice environnementale. Je vous garantis que vous entendrez parler beaucoup plus de la CCE et de la justice environnementale dans les mois et les années à venir.

« Nous nous intéressons vivement aux nouveautés dans le domaine de la justice environnementale et de l'intersectionnalité et en ce qui concerne leurs dimensions multidisciplinaires, y compris les questions autochtones relatives à la justice environnementale, qui sont quelque peu différentes des discussions plus traditionnelles sur ce sujet. Cette session du Conseil porte sur tout ce qui concerne la justice environnementale…

« Les institutions, les organismes gouvernementaux, la CCE, les organisations non gouvernementales (ONG), les établissements universitaires, tous sont importants pour cette lutte, mais les collectifs qui les dirigent sont plus importants que les institutions : les leaders, les personnes qui composent les institutions, les membres du personnel, les responsables des programmes — ce sont les gens qui travaillent réellement sur ces questions, et les personnes comptent plus que les institutions. Nous avons le choix : nous pouvons faire preuve de complaisance quant à la façon habituelle de faire les choses — de sorte que lorsque vous penserez à ces problèmes historiques et systémiques de discrimination, vous direz « eh bien, c'est l'histoire, c'est ainsi qu'on a fait les choses » —, ou nous pouvons choisir de changer, ce qui est vraiment la possibilité qui se présente à nous. Changer pour améliorer les choses, pour rectifier les systèmes, et pour corriger les préjudices qui ont été causés au fil des années à une minorité et aux personnes défavorisées.

« Je nous invite toutes et tous à choisir ce changement, et je vous invite à ouvrir la voie. Il faut agir maintenant, nous n'avons plus de temps à perdre, alors, s'il vous plaît, passez à l'action, avancez, et faites ce que vous devez faire. Je vous remercie beaucoup d'assister à la session de notre Conseil. »

Politiques, rapports ou outils clés cités :

- Document de travail de la CCE sur la justice environnementale (lien)
- Document de travail de la CCE sur les communautés LGBTABI (lien)
- Site Web de la CCE sur la JE (lien)

Résumé : Esteban Escamilla, président du CCPM de la CCE pour 2024, a donné un aperçu du programme de la tribune publique du CCPM et contextualisé le rôle et le mandat du comité.



Esteban Escamilla Prado, pendant son allocution.

Principaux points saillants et points à retenir :

- Le CCPM compte neuf bénévoles, soit trois de chaque pays d'Amérique du Nord. Le CCPM formule des avis au Conseil, qui est composé des trois responsables de plus haut niveau en environnement d'Amérique du Nord, sur une diversité de questions entrant dans le champ d'application de l'*Accord de coopération environnementale*.
- Le CCPM s'emploie à protéger les écosystèmes et à promouvoir le développement économique de manière durable, tout en assurant la participation publique et la transparence de la CCE par des rencontres avec le public.

Discours principal par Diandra Marizet Esparza

Résumé : **Directrice générale d'*Intersectional Environmentalist*, Diandra Marizet Esparza a prononcé le discours principal sur la nécessité d'imaginer radicalement un nouvel avenir et de changer les facteurs systémiques d'injustice environnementale.**



Diandra Marizet Esparza, pendant son discours principal.

Extraits choisis de la présentation :

Citations de Diandra Marizet Esparza :

« … pour celles et ceux d'entre vous qui n'ont pas encore entendu l'expression « environnementalisme intersectionnel »… il s'agit d'une version inclusive de l'environnementalisme qui défend la protection des personnes et de la planète. C'est une façon de voir qui met en évidence les injustices touchant les communautés marginalisées et la Terre et leurs interconnexions. Cette optique place les injustices faites aux communautés les plus vulnérables et à la Terre au premier plan de nos discussions [...] Et à mesure que nous comprenons mieux à quoi ressemble l'injustice environnementale ainsi que toutes les manières d'appliquer une optique intersectionnelle pour déterminer les personnes les plus vulnérables, nous avons également besoin d'outils pour imaginer l'aspect « justice » — à quoi ressemble un avenir juste? Et qui peut prendre part à cet exercice d'imagination? Nous devons radicalement améliorer notre capacité à imaginer un avenir dans lequel nous prospérons, de façon suffisamment claire et détaillée, qu'il sera possible de traduire cette vision en politiques, en redistribution des richesses, en interventions d'urgence et en résilience aux changements climatiques… J'ai appris que la plupart des environnementalistes sont capables d'imaginer la fin de l'humanité avec plus de précision et de clarté qu'ils ne peuvent imaginer un avenir au-delà des industries les plus abusives, non viables et potentiellement mortelles desquelles dépend bêtement notre avenir économique…

Alors, qu'est-ce qui manque? Mon équipe a réalisé des projets de recherche et de consultation pour certains établissements universitaires de notre pays et des entreprises *Fortune 500*, et nous avons dirigé des initiatives d'engagement communautaire au nom de la Maison-Blanche. Et j'ai constaté la même chose à plusieurs reprises : les solutions à la crise climatique existent déjà, et elles existent à des échelons organisés locaux. Il suffit de faire preuve de suffisamment d'humilité, pour des gens comme nous, ici, pour reconnaître que nos systèmes actuels ne fonctionnent pas [...] Nous pouvons façonner l'avenir au-delà de l'exploitation par les entreprises et de l'injustice environnementale. Nous pouvons soigner notre planète, mais nous avons besoin de voix diverses et de solutions communautaires. Nous devons leur fournir des ressources et de l'aide. Mais surtout, nous devons empêcher les entreprises d'adopter des comportements prédateurs…

Voici comment, de tous les énoncés de missions d'organisations que j'ai soutenus, je peux les résumer tous à peu près en un seul énoncé : le changement climatique s'est déroulé rapidement sous nos yeux parce que nos aîné·es ont vu leur relation à la terre perturbée ou détruite au profit des entreprises. L'EPA [l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis] a pour rôle de protéger la santé publique dans l'environnement. Or, la portée et le pouvoir de l'EPA ne sont pas suffisamment clairs en ce qui concerne la protection de la relation et des liens des populations avec les terres contre les intérêts des entreprises.

Nous avons besoin de nouvelles lignes directrices qui tiendront compte de la signification culturelle, spirituelle et historique des terres pour les collectivités qui les gèrent depuis des générations. Les relations culturelles autochtones et diverses avec la terre ont mis des milliers d'années à prendre forme, et ces relations ont jadis intégré la durabilité environnementale dans le tissu de la société. Nous sommes en train de perdre ce lien.

Les communautés autochtones, par exemple, protègent actuellement 80 % de la biodiversité restante dans le monde, et ce, malgré le fait qu'elles représentent moins de 5 % de la population mondiale. En même temps, les communautés autochtones déclarent ne pas être prioritaires en matière de collecte de données, souvent en raison de la petite taille de leur population. Nous devrions peut-être nous demander : « *Pourquoi leur population est-elle aussi peu nombreuse ?* »

Il nous faut des approches intersectionnelles en matière de recherche et de collecte de données. Nous devons savoir non seulement si les projets de restauration et de conservation fonctionnent, mais également si nous parvenons à fournir aux gens les outils nécessaires pour raviver leurs pratiques écologiques traditionnelles ou établir de nouvelles pratiques culturellement significatives [...] Il nous faut moins de solutions qui ressemblent à des articles universitaires, et plus de solutions qui ont un aspect plus convivial…

Disons-le : les politiques ne peuvent à elles seules mener à un avenir durable. Seules les communautés qui entretiennent des liens avec la terre le peuvent. [Les politiques peuvent néanmoins assurer notre capacité à] protéger cette relation contre les comportements prédateurs d'entreprises. Et nous sommes prêtes et prêts à le faire de manière économiquement viable…

Il faut voir à quel point les gens vivent de manière particulière les enjeux environnementaux pour constater qu'il n'existe pas de solution unique. Les personnes aux identités croisées vivent de manière particulière les changements climatiques et l'exploitation environnementale. Aux États-Unis, notre compréhension de ce phénomène a découlé en grande partie du recoupement entre la race et le niveau de revenu. Il y a cinq ans à peine, il était difficile de parler aux gens du point d'intersection entre l'environnementalisme et la justice sociale…

En 1987, l'*United Church of Christ* a publié un rapport intitulé *Toxic Waste and Race* (Déchets toxiques et race). Ce rapport a conclu de manière irréfutable que la race était le principal indicateur de la proximité de sites de déchets toxiques aux États-Unis. C'est toujours vrai aujourd'hui, et je suis sûre que c'est le cas également au Mexique et au Canada. De tels rapports ont permis d'en apprendre plus encore. Par exemple, les communautés latines et latino-américaines subissent environ 56 % et 63 % plus de pollution atmosphérique qu'elles n'en causent, alors que la population blanche d'Amérique subit 17 % moins de pollution atmosphérique qu'elle n'en cause. Ce rapport a représenté une étape cruciale en amorçant des mouvements contre le racisme environnemental et en lançant des discussions sur les personnes aux identités diverses qui font face à des fardeaux environnementaux disproportionnés. La création de termes comme *intersectionnalité*, par Kimberley Krenshaw, a plus tard enhardi ces mêmes personnes.

Par exemple, les membres des communautés trans, queers et bispirituelles font face à de la discrimination en matière de soins de santé. Ainsi, leur capacité à recevoir un traitement adéquat pour des problèmes liés à la pollution et à d'autres problèmes de santé liés à des préoccupations environnementales pourrait non seulement être précaire sur le plan psychologique en raison de cette discrimination, mais pourrait aussi être physiquement dangereuse. … L'EPA doit intervenir, car la protection de la santé humaine est à un risque. … De même, les communautés de personnes handicapées ayant des problèmes respiratoires et cardiovasculaires pourraient devenir plus vulnérables à la pollution atmosphérique, par exemple, et elles pourraient vivre dans des zones à risque élevé en raison de la prévalence d'une population à faible revenu. Leur accès aux systèmes de soins de santé pourrait en pâtir. … Voilà qui montre clairement en quoi les droits des personnes queers sont un enjeu de justice environnementale; en quoi les droits des personnes handicapées sont un enjeu de justice environnementale; en quoi l'accès à la nourriture est un enjeu de justice environnementale. Et nous subissons ces enjeux à des degrés variables d'avantages et de désavantages selon des conditions sociales et systémiques que nous avons liées à nos identités.

Heureusement, les organisations populaires et les mesures prises dans tout le pays et dans le monde entraînent déjà la création de solutions qui tiennent compte des besoins particuliers des collectivités. Nous devons toutefois nous assurer qu'elles disposent des ressources nécessaires pour trouver leurs solutions, et former et éduquer leurs membres de manière culturellement significative. Et fournir des services à la personne qui maintiennent les collectivités en bonne santé, en sécurité et engagées.

Lorsque nous examinons des enjeux critiques aussi profondément liés, comme le racisme environnemental, la crise

sanitaire croissante, le chômage, la pauvreté et la crise du logement, nous devons adopter un langage qui élimine les échappatoires pour les entreprises axées sur l'exploitation dans des secteurs comme les combustibles fossiles, l'agriculture, la mode, le transport et la construction. Nous devons les dissuader de cibler les collectivités vulnérables, de les perpétuer et d'accroître leur vulnérabilité au profit d'un gain économique à court terme. Cette méthode n'a jamais réussi à créer un *effet de retombées* qui stabilise nos économies.

Face à de telles [iniquités flagrantes], les pénalités ne sont pas assez lourdes. Les échappatoires sont trop grandes pour les grandes et riches entreprises, pour qui les frais de litiges et les amendes font partie des coûts d'exploitation. […] Les petites entreprises ne devraient pas porter de fardeaux disproportionnés des progrès environnementaux. Cela entraînerait une baisse du nombre de commerces locaux et des services communautaires. … Nous devons protéger les petites entreprises locales et tenir pour responsables [...] les grandes entreprises qui causent des préjudices…

En 2023, le Texas a produit plus de pétrole que tout autre pays, sauf la Russie, l'Arabie saoudite et l'Iraq. On prévoit en 2024 des sommets records au chapitre des diagnostics de cancer par suite des activités du Texas dans le domaine des combustibles fossiles. En revanche, le Texas arrive également en tête des États producteurs d'énergie renouvelable. Le Texas dispose des moyens nécessaires pour mener une transition propre et juste, et pourrait entre-temps lier les réseaux de distribution d'électricité de manière que l'ensemble de la population des États-Unis ait accès à des sources d'énergie fiables. Mais nous avons besoin d'une transition qui est juste.

Le travail mal rémunéré et non rémunéré est un problème de justice environnementale lié à l'immigration, qui constitue elle-même un problème de justice environnementale. Les travailleuses et travailleurs de l'économie informelle aux États-Unis, [...] généralement des migrantes et migrants originaires du Mexique, mènent notre main-d'œuvre agricole dans des conditions épuisantes, comme des températures élevées records qui tuent actuellement des gens dans tout le pays. Ces personnes sont également embauchées par de grandes entreprises de rétablissement après catastrophe aux États-Unis. Elles sont ensuite exploitées et risquent des blessures ou même la mort. … Nous ne favorisons pas les investissements dans des solutions résilientes qui protègent en premier lieu les collectivités contre les catastrophes [...]

À l'échelle mondiale, la migration climatique augmente également alors que nous continuons de permettre la perturbation ou la destruction de la relation des gens avec la terre. J'étais récemment à Porto Rico, où j'ai entendu parler de personnes qui avaient organisé une campagne avec le slogan « Fini les habitants sans maison, et les maisons inhabitées ». Des promoteurs immobiliers affluent à Porto Rico, mais quelque chose ne va pas — ces personnes construisent de luxueux immeubles au bord de la plage, en grande partie pour de riches touristes blancs, tandis que des collectivités munies de plans de restauration plus favorables à la résilience aux tempêtes restent sans investissement. Le financement orienté vers le rétablissement des zones côtières n'atteint pas les personnes les plus touchées. Il ne protège pas la relation des gens avec la terre…

Cela m'amène à la question des migrant·es climatiques, qui est liée à nos échecs en matière de droits de la personne à l'échelle mondiale. Les gens de nos pays voient actuellement des millions de personnes qui vivent des déplacements, la famine, les bombardements, qui sont effacées de l'histoire en Palestine, au Soudan, au Congo, et ailleurs. Ces questions profondément interreliées nous ramènent toujours aux relations avec la terre que nous laissons sa protection. Les Palestiniennes et Palestiniens autochtones, par exemple, qui sont actuellement chassé·es de force de leur patrie, comme c'est le cas depuis maintenant plus de 70 ans, sont remplacé·es par des espèces d'arbres non indigènes qui nuisent à l'environnement. Les nouveaux quartiers israéliens cachent les preuves de l'existence du peuple palestinien. En fait, les terres palestiniennes fraîchement bombardées sont déjà mises sur le marché pour que des Israéliennes et Israéliens les achètent à ce moment même… Les terres sont empoisonnées afin qu'elles ne soient plus viables, et des routes sûres sont bombardées de sorte que tout mouvement semble impossible – c'est une catastrophe en matière de justice environnementale qui nécessite une responsabilisation et une intervention urgentes…

Nos ancêtres et nos aîné·es ont surmonté l'inimaginable, et cela m'a enseigné que la joie n'est pas un cadeau, c'est une discipline – une pratique qui consiste à se mobiliser et à imaginer de nouvelles manières créatives de protéger les gens et notre planète avec les compétences et les ressources dont nous disposons, parce que c'est ce que nous avons toujours fait. Alors, je vous demande aujourd'hui de surmonter l'inimaginable, en faisant preuve d'une imagination radicale.



Georgina O'Farrill, cheffe d'unité, Communications, sensibilisation et engagement, de la CCE, écoutant le discours de Diandra Marizet Esparza.

Nous avons d'immenses possibilités, nous devons d'abord nous assurer que les gens peuvent récupérer des cultures liées à l'environnement, et leur relation avec la terre. Nos processus doivent comprendre une recherche participative communautaire afin que les voix, les histoires et les connaissances cruciales des personnes les plus vulnérables puissent définir des politiques plus protectrices. Nous avons besoin d'une gouvernance plus collaborative qui comprend des initiatives de restitution des terres ainsi que la souveraineté des communautés autochtones afin de reconnaître les écologies que nous partageons…

Nous devons aider les organisateur·trices à l'échelle locale à accéder plus facilement au financement afin d'investir dans leurs travaux communautaires, programmes publics et campagnes d'éducation. Nous avons besoin de plus de responsables de l'organisation culturelle qui facilitent des programmes conçus pour mobiliser leurs propres communautés au lieu d'amener des gens de l'extérieur et nous imposer ainsi le fardeau de les éduquer pendant des années avant que ces personnes puissent apporter des changements significatifs dans nos vies.

Nous devons imposer une plus grande responsabilité aux entreprises. Nous avons besoin de systèmes qui reconnaissent l'apport économique des travailleuses et travailleurs de l'économie informelle. Nous devons exiger l'élimination progressive urgente des combustibles fossiles et une transition juste. Nous devons protéger les droits des peuples autochtones, et nous devons reconnaître le génocide comme l'enjeu de droits de la personne qu'il est.

Votre tâche maintenant, cette semaine, alors que vous échangerez entre vous et que vous écouterez les tribunes et discussions, sera de reconnaître l'environnementalisme intersectionnel partout où vous irez. De constater le caractère interconnecté de tous ces enjeux dans nos pays. De vous concentrer sur l'élimination des obstacles qui empêchent les collectivités d'accéder aux ressources dont elles ont besoin. De bâtir des systèmes plus solides de responsabilisation des entreprises qui sont à l'origine de la crise climatique et qui ont fait de la CCE un organisme aussi incontournable. Tout cela commence par une volonté d'imaginer radicalement un avenir dans lequel nous pourrons prospérer sur cette planète, et non sur la planète Mars. »
— Diandra Marizet Esparza

Principaux points saillants et points à retenir :

- Les changements climatiques ont rompu des liens ancestraux avec la terre, et les politiques environnementales doivent expressément protéger ces liens culturels et spirituels contre les intérêts des entreprises.
- Les mesures de conservation et travaux de recherche devraient donner aux collectivités les moyens de reprendre leurs pratiques écologiques traditionnelles.
- Les gens subissent l'injustice environnementale selon des degrés variables d'avantages et de désavantages, selon les conditions sociales et systémiques liées à leur identité intersectionnelle.
- Les droits des personnes LGBTABI+ et des personnes handicapées constituent des enjeux de justice environnementale.
- L'inégalité de richesse accentue la vulnérabilité aux changements climatiques et permet aux industries de prioriser leurs bénéfices plutôt que les personnes et la planète.
- La souveraineté autochtone, la restitution des terres, un financement accessible pour les organisateur·trices à l'échelle locale et une gouvernance axée sur les collectivités touchées sont impératifs en matière de justice environnementale.
- Une plus grande responsabilité des entreprises, la reconnaissance des travailleuses et travailleurs de l'économie informelle et la rapide élimination progressive des combustibles fossiles sont nécessaires pour abolir les injustices environnementales systémiques.
- Il existe des disparités sur le plan du financement des organismes de justice environnementale par rapport à d'autres organismes à vocation environnementale.

Exemples fournis :

- Comté de Warren (Caroline du Nord) (1982) : lieu d'origine du mouvement de justice environnementale, lorsque des membres de la collectivité ont manifesté contre le rejet de déchets toxiques.

Politiques, rapports ou outils clés :

- *Resource Conservation and Recovery Act* (loi sur la conservation et la récupération des ressources) (1976) : loi destinée à protéger les collectivités contre les déchets dangereux, mais qui n'a pas réussi à protéger le comté de Warren (Caroline du Nord) contre le rejet de déchets toxiques.
- *Toxic Waste and Race Report* (rapport sur les déchets toxiques et la race) (1987) : publié par l'*United Church of Christ*, ce rapport a confirmé que la race était le principal indicateur de la proximité de sites de déchets toxiques aux États-Unis.
- *Justice, Equity, Diversity, and Sustainability Initiative* (initiative en matière de justice, d'équité, de diversité et de durabilité de l'environnement) (2023) : cette étude de l'Université Yale a examiné la distribution de 5 milliards de dollars en subventions par 220 fondations dans 35 États. Elle a révélé que les principaux organismes voués à la protection de l'environnement reçoivent plus de financement que l'ensemble les groupes de défense de justice environnementale.
- *Building Equity and Alignment Initiative* (initiative de constitution d'équité et de l'alignement) (2020) : ce rapport a révélé que seul 1 % des subventions que remettent les principaux organismes de financement soutiennent des groupes de défense de justice environnementale, et que la proportion que reçoivent les organismes dirigés par des femmes de couleur est encore plus faible.
- *Solutions Project Research* (recherche sur le projet Solutions) : cette recherche a révélé que seuls 20 organismes nationaux reçoivent la moitié du financement philanthropique total relatif au climat, que 90 % d'entre eux sont dirigés par des personnes blanches, et 80 % par des hommes.

Première séance : Instruments juridiques et politiques pour accéder à la justice environnementale et la mettre en œuvre en Amérique du Nord

Résumé : **le fardeau environnemental qu'entraînent la bonne et la mauvaise utilisation des terres et de leurs ressources a toujours été réparti de façon inégale, et les collectivités appauvries, marginalisées et minoritaires en portent une part disproportionnée. Lors de cette séance de discussion, qui réunissait quatre panélistes, on a présenté divers exemples, du Canada, du Mexique et des États-Unis, d'instruments et de mécanismes juridiques et politiques qui permettent d'accéder à la justice environnementale et à sa mise en œuvre. La discussion était animée par Robert Varney, membre du CCPM.**



Robert W. Varney, membre du CCPM et animateur, pendant la séance de discussion intitulée « Instruments juridiques et politiques pour accéder à la justice environnementale et la mettre en œuvre en Amérique du Nord ».



Paolo Solano, directeur, Affaires juridiques et SEM, de la CCE en compagnie de Caitlin McCoy, agente juridique, Affaires juridiques et SEM, de la CCE.

Première séance : présentation de Paolo Solano

Résumé : Paolo Solano, directeur, Affaires juridiques et communications sur les questions d'application (processus SEM), de la CCE, a fait une présentation sur le processus de communication sur les questions d'application (processus SEM) de la CCE, y compris son histoire, les procédures de communication et des études de cas notables.

Principaux points saillants et points à retenir :

- L'information environnementale est essentielle à la justice environnementale.
- Le processus SEM permet aux particuliers, aux résident·es et aux organismes d'Amérique du Nord de soumettre des communications selon lesquelles un pays n'applique pas effectivement ses lois sur l'environnement. S'ensuit une réponse fondée sur une diligence raisonnable de la part des Parties.
- Le processus commence par une communication, suivie d'un examen et de la détermination de l'admissibilité et, le cas échéant, d'une réponse de la Partie visée par l'allégation. Les Parties ont habituellement 60 jours pour répondre en fournissant des renseignements sur les mesures d'application et/ou les procédures en instance liées à la communication. Selon l'examen de la communication et la réponse de la Partie, le Secrétariat de la CCE pourrait recommander la constitution d'un dossier factuel. Il s'agit d'un exercice d'établissement des faits qui permet de rassembler des renseignements et de mettre en évidence toute lacune en matière d'application de la loi.
- Au moment de la session du Conseil, 114 communications avaient été reçues dans le cadre du processus SEM, et 27 dossiers factuels avaient été publiés.

Exemples fournis :

- Quelques communications notables ont été mentionnées, entre autres des communications sur la tortue caouanne au Mexique, la baleine noire de l'Atlantique Nord, le marsouin du golfe de Californie et la déforestation en lien avec la production d'avocats dans l'État du Michoacán, au Mexique. Vous trouverez ces communications dans le registre des communications (lien).

Politiques, rapports ou outils clés :

- Processus SEM et dossiers factuels rendus publics. L'outil de suivi de conformité des communications offre au public une ressource pour en savoir plus sur les communications SEM antérieures et en cours. Il permet aussi de faire le suivi de la conformité avec les délais du processus SEM établis en vertu de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement, des Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application et des articles 24.27 et 24.28 du chapitre intitulé Environnement de l'accord de libre-échange entre le Canada, le Mexique et les États-Unis (ACEUM, T-MEC, CUSMA). L'outil de suivi de conformité des communications se trouve à l'adresse suivante : (lien).

Première séance : présentation d'Aliénor Rougeot

Résumé : Aliénor Rougeot, responsable de programmes climat et énergie, *Environmental Defence Canada*, a partagé de l'information relative à une communication SEM antérieure sur les sables bitumineux de l'Alberta, dans le nord du Canada, qui a mené à la constitution d'un dossier factuel.



Aliénor Rougeot, pendant la séance de discussion.

Principaux points saillants et points à retenir :

- Les sables bitumineux sont une source d'énergie fossile qui consomme de l'énergie et fait appel des processus à forte intensité de carbone. Leur exploitation fait l'objet de critiques systématiques en raison de la pollution importante qu'ils génèrent dans l'environnement local et de leurs émissions de gaz à effet de serre (GES).
- Au Canada, la production de sables bitumineux, qui s'est accrue, se déroule sur le territoire visé par le Traité 8, le territoire traditionnel des nations autochtones crie et métisse. Le processus de production est très destructeur pour ces collectivités. Il entraîne une importante déforestation et le déversement de billions de litres d'eaux usées toxiques dans des bassins de résidus de sables bitumineux. Ces bassins ne sont en fait rien d'autre que des trous sans revêtement qui fuient dans l'environnement. Ils ont de graves conséquences pour la santé des membres des communautés autochtones en aval.
- En 2017, *Environmental Defence Canada*, le *Natural Resources Defense Council* (conseil de défense des ressources naturelles) et Daniel T'seleie, un militant déné de Fort Good Hope, dans les Territoires du Nord-Ouest, ont déposé une communication SEM. Même si le dossier ne permettait pas d'évaluer si le Canada appliquait suffisamment la *Loi sur les pêches*, les auteurs de la communication ont reçu une confirmation que les bassins de résidus fuyaient, dépassant largement les limites industrielles autorisées.
- Si la production de pétrole extrait de sables bitumineux a lieu au Canada, Aliénor Rougeot a expliqué que la majeure partie du pétrole canadien est vendue aux États-Unis, affermissant l'importance de la solidarité transfrontalière et de la relation trilatérale entre les trois pays nord-américains.

Politiques, rapports ou outils clés :

- Loi sur les pêches du Canada L.S.C., 1985, ch. F-14



Amanda M. Hauff, pendant sa présentation.

Première séance : présentation d'Amanda Hauff

Résumé : Amanda M. Hauff, conseillère principale en justice environnementale à l'*Office of International and Tribal Affairs (EPA)*, (Office des affaires internationales et tribales, Agence de protection de l'environnement des États-Unis, EPA), a fait une présentation sur les politiques et outils de justice environnementale de l'EPA des États-Unis, dont le *White House Environmental Justice Advisory Council* (WHEJAC, Conseil consultatif sur la justice environnementale de la Maison-Blanche) et le *White House Environmental Justice Interagency Council* (IAC, Conseil interorganismes sur la justice environnementale de la Maison-Blanche).

Politiques, rapports ou outils clés :

- Le décret-loi 14008 des États-Unis, signé par le président américain Joe Biden en 2021, « a lancé un ambitieux programme environnemental pour l'ensemble du gouvernement fédéral. Le décret-loi reconnaît que l'ensemble des Américain·es méritent de vivre dans des endroits sains et sûrs et d'avoir accès à des collectivités sûres, à des terrains de jeux et à une variété de ressources essentielles ».
- Le WHEJAC est un conseil consultatif qui permet aux membres des collectivités surchargées de participer aux politiques et activités fédérales et de s'y faire entendre. Les groupes de travail du WHEJAC ont travaillé à la planification climatique, à la préparation et à l'intervention, à la reprise ainsi qu'aux affaires autochtones et tribales, afin de mieux éclairer la prise de décisions par les États-Unis.
- Organisme gouvernemental interne, l'IAC est composé d'agences fédérales clés et vise à promouvoir la justice environnementale et à élaborer des stratégies pour lutter contre les injustices environnementales actuelles et historiques.
- Justice40 est une initiative visant à diriger 40 % des bénéfices des programmes fédéraux particuliers liés au climat, à l'énergie et à des logements abordables et durables vers les collectivités mal desservies. L'initiative Justice40 a pour objet de prioriser les besoins des collectivités et elle est soutenue par un important financement dans le cadre de l'*Inflation Reduction Act* (loi sur la réduction de l'inflation), de l'*American Rescue Plan* (plan de sauvetage américain) et d'autres investissements.
- Une *Environmental Justice Scorecard* (feuille de pointage en matière de justice environnementale) permet d'évaluer les programmes qui sont exécutés, les fardeaux environnementaux que portent les collectivités ainsi que la manière de distribuer l'énergie propre. Elle assure en outre l'intégration de la rétroaction des collectivités dans tout ce que fait l'EPA des États-Unis.
- Amanda Hauff a souligné que les agences fédérales élaborent également des plans stratégiques de justice environnementale, et créent des bureaux pour la justice et l'équité environnementales. Elle souligne tout particulièrement la création récente d'une commission sur l'équité par l'*US Department of Agriculture* (USDA, département de l'Agriculture des États-Unis).
- Le document intitulé *EPA's Legal Tools to Advance Environmental Justice* (outils juridiques de l'EPA pour promouvoir la justice environnementale), publié en mai 2022, souligne les lois environnementales et sur les droits civils que met en œuvre l'EPA. Il met l'accent sur la manière dont ces lois favorisent la santé humaine et la protection de l'environnement pour les collectivités surchargées.
- Le document *Technical Guidance for Assessing Environmental Justice in Regulatory Analysis* (guide technique pour évaluer la justice environnementale dans l'analyse réglementaire) aide les analystes de l'EPA à évaluer les préoccupations potentielles en matière de justice environnementale liées aux décisions réglementaires.
- Amanda Hauff a également mentionné des outils d'évaluation et de cartographie de la JE. On compte parmi ceux-ci le *Climate and Economic Justice Screening Tool* (outil de suivi de la justice climatique et économique) et l'*EJScreen*. Ce dernier comprend des indices de comparaison des facteurs démographiques et sociaux, comme le logement, l'exposition à la peinture au plomb, et plus encore.

Première séance : présentation d'Erika Hernández Mariaca

Résumé : Erika Hernández Mariaca, cofondatrice, Collectif Cuentepec Tosepan, a fait une présentation sur les concepts autochtones de justice environnementale en général, ainsi que sur la manière dont sa communauté, celle du peuple autochtone des Nahuas de Cuentepec, s'est organisée contre les effets des activités d'une société minière étrangère.



Erika Hernández Mariaca, pendant sa présentation.

Extraits choisis de la présentation :

La citation d'Erika Hernández Mariaca a été révisée par la panéliste après l'événement et obtenue en interprétation simultanée, de l'espagnol à l'anglais.

« Nous, Autochtones, sommes les gardiens qui maintiennent la vie dans le monde. Nous gérons nos terres de manière autonome, exerçons notre libre autodétermination, et protégeons nos cultures. Nous exigeons la reconnaissance, le respect et la mise en pratique de nos règles et règlements. »
— Erika Hernández Mariaca

Principaux points saillants et points à retenir :

- Erika Hernández Mariaca a souligné ce que la justice environnementale représente pour les peuples autochtones, en particulier en attirant l'attention sur l'autodétermination des Autochtones des territoires qu'ils gèrent.
- Elle a également mentionné que, même s'ils préservent la majeure partie de la biodiversité mondiale, les peuples autochtones sont vulnérables à des mégaprojets d'extraction destructeurs pour l'environnement qui menacent les territoires et déplacent les peuples. Elle a cité des anecdotes de résistance et souligné le fait que les gouvernements, les entreprises et d'autres parties prenantes doivent respecter les lois et les droits des Autochtones.

Exemples fournis :

- Erika Hernández Mariaca a parlé de sa propre communauté, soit le peuple autochtone des Nahuas de Cuentepec, au Mexique, que menacent l'industrie minière et des sociétés étrangères. En 2003, des sociétés minières étrangères comme Esperanza Silver, Alamos Gold et Zacatecas Silver se sont vues accorder une concession… pour un projet d'exploitation minière à ciel ouvert. En tant que communauté, nous ne pouvons pas accepter de tels projets, parce que cette pratique entraînerait l'enlèvement de grandes quantités de terre — une tonne de terre pour un demi-gramme seulement d'argent ou d'or. Par conséquent, le 24 avril 2022, le peuple autochtone des Nahuas de Cuentepec a convoqué une assemblée pour rédiger un décret interdisant les activités minières sur le territoire, conformément à la Constitution du Mexique, à la Convention 169 de l'Organisation internationale du Travail, à la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (DNUDPA) et à la Déclaration américaine relative aux droits des peuples autochtones.

Politiques, rapports ou outils clés :

- Le 24 avril 2022, décret du peuple autochtone des Nahuas de Cuentepec interdisant les activités minières (lien). Ce décret est fondé sur la Constitution du Mexique, la Convention 169 de l'Organisation internationale du Travail, la DNUDPA et la Déclaration américaine relative aux droits des peuples autochtones.

Rapports des représentants du comité consultatif national et du comité consultatif gouvernemental des États-Unis

Résumé : **Vincent Nathan, président du comité consultatif national (CCN), et Austin Nunez, président du comité consultatif gouvernemental (CCG), ont fait une présentation sur le rôle du CCN et du CCG au sein du gouvernement fédéral des États-Unis.**

Principaux points saillants et points saillants :

- Ces deux comités ont été créés en 1994 en vertu du décret-loi présidentiel nº 12915 portant sur la mise en œuvre de l'*Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement* à l'échelle fédérale. Ils conseillent le gouvernement des États-Unis, représenté par l'administrateur·trice de l'EPA et la·le representant·e suppléant·e·(rep. sup.) pour l'administrateur·trice de l'EPA, en matière de questions commerciales et environnementales concernant la CCE. Ils se réunissent deux fois par an pour examiner le plan opérationnel et le budget de la CCE, rédiger un plan stratégique et formuler des recommandations sous forme de lettres d'avis.
- Le CCN est composé de 15 membres provenant d'administrations d'État, locales et tribales. Le CCG est composé de 15 membres provenant du milieu universitaire, de l'industrie et d'organismes sans but lucratif.

Exemples fournis :

- Initiative des villes championnes annoncée lors de la session du Conseil de 2023, tenue au Canada.

Deuxième séance : Mobilisation des collectivités et défis liés à la justice environnementale

Résumé : **le principe de la justice environnementale reconnaît le chevauchement entre les injustices qui touchent les collectivités marginalisées et la terre et met en lumière leurs interconnexions. Lors de cette tribune, on a présenté les divers principes de justice environnementale et donné des exemples de collectivités aux prises avec des enjeux de JE. En outre, la séance a servi de plateforme pour discuter des défis actuels en matière de JE au Canada, au Mexique et aux États-Unis, et pour partager des idées sur l'évolution future de la JE en Amérique du Nord. Cette tribune, qui réunissait cinq panélistes, était animée par Cessia Esther Chuc Uc, membre du CCPM de la CCE.**



Discussions lors de la deuxième séance : Mobilisation des collectivités et défis liés à la justice environnementale.

Deuxième séance : présentation de Naolo Charles

Résumé : Naolo Charles, fondateur de la *Black Environmental Initiative* et cofondateur de la Coalition canadienne pour la justice environnementale et climatique, a fait une présentation sur l'histoire des humains et de leurs interactions avec l'environnement naturel. Il a parlé tout particulièrement des collectivités racisées qui subissent des préjudices disproportionnés causés par des produits toxiques pour l'environnement et les déchets.



Naolo Charles, pendant sa présentation.

Extraits choisis de la présentation :

« Le véritable pouvoir de changer ces situations réside au sein des collectivités. Il ne réside pas dans les structures du pouvoir en place, et pas non plus dans nos gouvernements [...] mais plutôt dans les collectivités elles-mêmes [...] En tant que défenseurs de la justice environnementale, notre tâche consiste à trouver un moyen de fournir des ressources aux collectivités afin qu'elles puissent trouver des solutions à leurs problèmes… L'histoire compte pour beaucoup en matière de justice environnementale [...] Si nous ne racontons pas cette histoire, il est alors facile pour les racistes de dire partout que, lorsque nous défendons la justice environnementale, nous voulons établir un « traitement spécial » pour certains groupes de gens, ou [...] « jouer la carte de la victime ». … Le racisme est l'un des plus gros obstacles dans la lutte et la victoire contre les changements climatiques et le capitalisme. Le racisme nous empêche de voir l'humanité en nous-mêmes. … L'une des plus dangereuses conséquences du capitalisme a été la destruction de la terre et la pollution des sols. Le capitalisme est également source de pollution mentale. Je pense que nous devons nettoyer notre mental avant de pouvoir vraiment nettoyer les collectivités. » — Naolo Charles

Principaux points saillants et points à retenir :

- Le CO2 n'est pas le seul polluant concerné; beaucoup d'autres polluants touchent les communautés racisées au Canada : matières particulaires (PM2.5), dioxyde d'azote (NO2) et dioxyde de soufre (SO2). Ces polluants entraînent des maladies et même des décès dans des communautés établies souvent à proximité de routes et de zones industrielles; du plomb et du mercure dans l'eau des collectivités situées à proximité d'industries pétrochimiques; des composés organiques volatils (COV); des pesticides et des toxines qui ont des effets nocifs sur les travailleur·euses agricoles, les collectivités rurales et l'approvisionnement alimentaire du public; du radon, le sous-produit en désintégration de l'uranium et deuxième cause de cancer du poumon que les collectivités canadiennes connaîtront de plus en plus avec les investissements dans l'énergie nucléaire; sans parler des nombreuses substances chimiques dangereuses que contiennent les produits de soins personnels et de beauté.
- Partout dans le monde et au fil du temps, « les racistes et les capitalistes, motivés par la cupidité », ont dépossédé des peuples de leur terre d'origine, ont réprimé la résistance et ont pollué des collectivités.
- Nous devons transmettre l'histoire sans fard afin de souligner toute l'importance de la justice environnementale et de contrer l'hypothèse selon laquelle il s'agit d'un quelconque « traitement spécial ». Cela comprend la manière dont les habitant·es originel·les de nombreux endroits, qu'il s'agisse des Autochtones en Amérique du Nord, ou de tribus africaines (avant l'arrivée des Européens), sont confronté·es aux mêmes défis — le déplacement et la colonisation — qui nuisent autant à l'environnement qu'aux personnes qui l'occupent.

Exemples fournis :

- On a mentionné la Chemical Valley, près de Sarnia, en Ontario, dont l'eau est contaminée.
- Naolo Charles a souligné le travail d'Ingrid Waldron, Ph. D., dont l'ouvrage intitulé *There's Something in the Water* (Il y a quelque chose dans l'eau) et un documentaire du même titre ont sensibilisé les communautés de Shelburne (Nouvelle-Écosse), au Canada. Ces communautés étaient confrontées aux conséquences d'une décharge de déchets toxiques. En outre, Ingrid Waldron a fait pression pour l'adoption du premier projet de loi sur le racisme environnemental au Canada.
- Au moins dix à douze communautés noires historiques au Canada ont été éradiquées par des processus de déplacement et de dévaluation : Africville et Birchtown en Nouvelle-Écosse; Hogan's Alley en Colombie-Britannique; la Petite-Bourgogne au Québec; et Oro, Wilberforce et North Buxton en Ontario.

Deuxième séance : présentation de Josefa Sánchez Contreras

Résumé : présentation de Josefa Sánchez Contreras, membre de la communauté autochtone des Zoques de Chimalapa, dans l'État d'Oaxaca, et chercheuse à l'Université de Grenade. Elle a parlé des défis liés à la justice environnementale en ce qui concerne les peuples autochtones et une transition juste.

Principaux points saillants et points à retenir :

- Il existe trois grands défis liés à la justice environnementale, en particulier dans les territoires autochtones, qui recoupent la mobilisation communautaire.
- Le premier défi est la demande en minéraux, en réponse à la crise climatique. Comme nous le savons, le monde a dépassé les limites géophysiques de la planète, et nous sommes aux prises avec une profonde crise climatique qui menace la possibilité de vivre sur la Terre. La demande en minéraux s'est envolée par suite de la transition énergétique à l'échelle mondiale.
- Selon Josefa Sánchez Contreras, la Banque mondiale estime qu'il faudra extraire environ trois milliards de tonnes de minéraux pour soutenir la décarbonation et l'électrification. Cette transition, bien qu'essentielle à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, aura de profondes conséquences sur les collectivités, notamment dans des pays comme le Mexique.
- Voici une question importante : comment pouvons-nous mettre en œuvre la justice environnementale face à l'extraction croissante de minéraux motivée par la demande mondiale liée à la transition énergétique, lorsqu'elle se fait au détriment des territoires autochtones et des collectivités locales?
- Le deuxième défi en matière de transition énergétique concerne les vastes superficies nécessaires aux infrastructures d'énergie renouvelable, telles que les parcs éoliens. Au Mexique, la région de l'isthme de Tehuantepec est devenue le site de parcs éoliens massifs qui causent de graves dommages écologiques, y compris l'appauvrissement de la nappe phréatique et la perturbation des itinéraires d'oiseaux migrateurs. Les études d'impact sur l'environnement sont souvent incomplètes ou limitées à des zones à petite échelle et ne tiennent pas compte des effets écologiques régionaux ou plus vastes. Voilà qui souligne le besoin de plus de transparence et de perspectives régionales dans la gouvernance environnementale, particulièrement en ce qui concerne les projets d'énergie renouvelable.
- Enfin, le troisième défi touche les conflits continus concernant les territoires sacrés et la violence croissante contre les activistes environnementaux. Au Mexique, de nombreuses communautés autochtones voient leurs terres directement menacées par des sociétés minières et énergétiques. Ces territoires ne sont pas seulement des actifs économiques; ils sont également importants sur les plans culturel et spirituel pour les peuples autochtones. La violence qui accompagne ces conflits expose les activistes environnementaux à un grave risque, et le Mexique est aujourd'hui l'un des pays les plus dangereux pour ces personnes. C'est le reflet des profonds héritages historiques liés au colonialisme, qui continuent d'alimenter des inégalités et la dégradation de l'environnement.
- Le mouvement de justice environnementale doit tenir compte des complexités susmentionnées. Les solutions doivent être ancrées dans les lois des collectivités locales, reconnaissant le droit à l'autodétermination, l'autonomie et le caractère sacré des terres. Nous ne pouvons pas continuer de créer des politiques descendantes sans reconnaître l'expérience vécue des gens qui dépendent de ces terres et qui les protègent.

- La justice environnementale ne consiste pas simplement à atténuer les dommages environnementaux. Elle comprend également la lutte contre les iniquités systémiques que perpétue le colonialisme.
- À mesure que s'intensifie la crise climatique, nous ne pouvons plus nous permettre de répéter la même dynamique coloniale sous le couvert de transitions vertes. Nous devons mettre en place des mécanismes juridiques pour résoudre les conflits agricoles, protéger le droit des peuples autochtones à leur territoire et assurer les droits de la nature.

Exemples fournis :

- Dans la région de Chimalapas, au Mexique, une zone de biodiversité sacrée, des concessions minières accordées à des entreprises canadiennes menacent les sources d'eau et les terres sacrées. L'extraction se poursuit malgré les manifestations des collectivités, mettant en évidence la tension entre la transition énergétique et la protection des terres et des populations.

Deuxième séance : présentation de Chris Lamont Brown, Ph. D.

Résumé : présentation de Chris Lamont Brown[1], Ph. D., cotitulaire de la direction de recherche et d'éducation, *North Carolina Environmental Justice Network*, (Réseau de justice environnementale de Caroline du Nord).

La citation de Chris Lamont Brown a été approuvée après l'événement.

Extraits choisis de la présentation :

« L'éducation est essentielle à la justice environnementale. Nous considérons l'éducation comme un échange bidirectionnel – n'importe qui peut être pédagogue en partageant son histoire, et n'importe qui peut être une étudiante ou un étudiant par simple volonté d'écouter et d'apprendre… Nous voulons faire en sorte que nos recherches soient exploitables et qu'elles puissent entraîner de vrais changements au sein des collectivités. Cependant, les recherches seules ne suffisent



Chris Lamont Brown, pendant sa présentation.

pas – il s'agit également de raconter l'histoire d'une manière qui surprend et mobilise les gens… Enfin, il est important de noter que les collectivités prospèrent lorsqu'elles se fondent sur des réseaux solides. Le travail que nous effectuons ne consiste pas seulement à bâtir de nouveaux réseaux; il consiste aussi à renforcer ceux que nous avons déjà. Il s'agit parfois de raconter la même histoire d'une nouvelle manière, et c'est ainsi que nous pouvons continuer d'étendre notre portée et d'apporter des changements durables. »
— Chris Lamont Brown, Ph. D.

Exemples fournis :

- Chris Lamont Brown a mentionné l'un des projets les plus novateurs que le Réseau de justice environnementale de Caroline du Nord a élaboré : *Spidey Sens-r* (lien). Ce projet permet aux collectivités, en particulier celles des régions rurales ayant un accès limité à une connexion Wi-Fi fiable, ou à une alimentation électrique extérieure, de surveiller la qualité de l'air en recueillant des toiles d'araignées. Les toiles d'araignées accumulent naturellement de la poussière et des contaminants, qu'il est ensuite possible d'analyser pour déterminer la qualité de l'air. C'est particulièrement utile dans les endroits où des dispositifs gouvernementaux de surveillance de la qualité de l'air ne sont pas nécessairement disponibles ou ne sont pas placés à proximité des sources de contamination.
- Par l'intermédiaire de *Spidey Sens-r*, le Réseau de justice environnementale de Caroline du Nord enseigne comment repérer et collecter des toiles d'araignées. Il s'agit non seulement d'une activité amusante et éducative, elle

1 Chris Lamont Brown, anciennement Chris Hawn

permet aussi aux gens de raconter leur propre histoire en matière d'environnement. De nombreuses personnes au sein de ces collectivités y trouvent un moyen de prouver que la contamination environnementale cause les maladies dont elles sont atteintes, et non leur mode de vie, comme on le leur a dit.

- *Spidey Sens-r* offre une possibilité d'apprentissage intergénérationnel. Les personnes âgées et les jeunes travaillent ensemble dans le cadre de ces activités de surveillance de la qualité de l'air. Cette collaboration suscite un sentiment de connexion à la terre et entre les gens. Comme autre aspect important de *Spidey Sens-r*, notons qu'il aide à établir un lien entre l'éducation et l'activisme. Il ne s'agit pas seulement de collecter des données, mais aussi d'aider les collectivités à se responsabiliser et à militer en faveur du changement. La joie de la découverte, celle d'apprendre des choses nouvelles et étonnantes, alimente la longue lutte pour la justice environnementale. (lien).

Deuxième séance : présentation de Don Hardy

Résumé : Don Hardy, maire de Kinston (Caroline du Nord), président du conseil d'administration du *North Carolina Mayors Association Board of Directors* (conseil d'administration de l'Association des maires de Caroline du Nord), vice-président, *National League of Cities* (Ligue nationale des villes) et membre de l'*African American Mayors Association* (Association des maires afro-américain·es).

Résumé d'extraits de la présentation :

- La mobilisation des collectivités et la justice environnementale sont étroitement liées. Au cœur de celles-ci, des initiatives locales stimulent souvent des actions pour le changement, en particulier au sein des communautés marginalisées.
- La mobilisation des collectivités consiste à organiser et à mobiliser les populations locales afin qu'elles abordent des enjeux ayant des conséquences directes sur leur vie. Il s'agit de donner aux collectivités les moyens de défendre leurs droits et de militer en faveur d'un changement social.
- Dans le contexte de la justice environnementale, la mobilisation peut mener à de grandes améliorations en matière de conditions environnementales locales, de santé publique et de qualité de vie globale.
- La justice environnementale garantit qu'aucun groupe — en particulier les communautés marginalisées à faible revenu — ne se trouve exposé de façon disproportionnée à des risques environnementaux. Cette question est particulièrement pertinente chez les communautés de niveau 1 en grande détresse dans notre État et notre pays.



Don Hardy, pendant sa présentation.

Principaux points saillants et points à retenir :

- Voici les principaux éléments sur lesquels il est important de nous concentrer pour une stratégie de justice environnementale :
- Forger des alliances et fonder des coalitions avec d'autres collectivités et groupes de défense d'intérêts pour renforcer notre voix collective.
- Faire pression en faveur de modifications législatives et exiger des entreprises et des gouvernements qu'ils répondent de leurs actes.
- Participer à des actions directes, y compris des manifestations pacifiques, des corvées de nettoyage communautaires et d'autres activités populaires qui abordent des préoccupations environnementales immédiates.
- Des solutions communautaires, comme donner aux leaders et aux activistes locaux des moyens d'amorcer des changements, de mettre à profit les lois environnementales pour tenir responsables les groupes et les individus qui polluent, et de promouvoir un développement durable qui ne sacrifie pas la santé environnementale.
- Fournir des soins de santé et surveiller tout effet sur la salubrité de l'environnement.

- S'associer aux établissements universitaires et aux organismes gouvernementaux pour exploiter l'expertise et les ressources.
- Élaborer des politiques qui répondent directement aux besoins des collectivités marginalisées et permettent de relever leurs défis, et garantir que ces collectivités ont voix au chapitre dans le processus décisionnel.
- Affecter davantage de fonds à des initiatives de justice environnementale.
- Organiser et éduquer les collectivités confrontées à des fardeaux environnementaux disproportionnés et défendre leurs intérêts.
- Unir les régions de manière que le travail de défense des intérêts ne se fasse pas isolément, mais de manière solidaire pour avoir le plus grand poids possible. Nous devons communiquer avec les représentant·es des autorités locales et exprimer nos préoccupations de manière unifiée.

Exemples fournis :

- Effet disproportionné : les communautés marginalisées vivent souvent plus près d'industries polluantes, de décharges et d'autres sites créant des risques environnementaux. Cette exposition entraîne des risques plus élevés de problèmes de santé et de dommages environnementaux.
- Manque de ressources : les communautés marginalisées ont un accès limité au soutien juridique, au financement et à l'expertise technique nécessaires pour lutter contre l'injustice environnementale. Compte tenu de l'absence de représentation politique, il est plus difficile pour elles d'influencer les décisions qui ont une incidence sur leur environnement.
- Pressions économiques : les communautés marginalisées peuvent se sentir contraintes d'accepter des industries nuisibles à l'environnement au profit de la création d'emplois et du développement économique, malgré les coûts à long terme en matière de santé.
- Application déficiente des lois et lacunes réglementaires : il y a souvent une réglementation inadéquate ou une application déficiente des lois environnementales, ce qui laisse sans protection les communautés vulnérables.
- Changements climatiques : les effets des changements climatiques frappent le plus durement les communautés marginalisées : événements météorologiques extrêmes, élévation du niveau de la mer et autres facteurs de stress environnementaux.

Dialogue ouvert sur les possibilités de coopération environnementale trilatérale : « Pouvons-nous envisager la justice environnementale dans une optique nord-américaine? »

Résumé : ce dialogue ouvert rassemblait les membres du public qui ont partagé leurs recommandations pour faire progresser la justice environnementale en Amérique du Nord, avec une tribune composée de membres du CCPM, dont Esteban Escamilla Prado, Felicia Marcus, Octaviana V. Trujillo, Robert W. Varney et Cessia Esther Chuc Uc. Le dialogue était animé par Felicia Marcus. Les questions-guides étaient les suivantes :

1. Pouvons-nous envisager la justice environnementale dans une optique nord-américaine?
2. Selon vous, que pourraient faire les trois gouvernements nord-américains pour approfondir la compréhension de la justice environnementale, à la fois en matière de processus et de pratique, et pour favoriser la création d'outils pour aider les communautés de justice environnementale à résoudre plus efficacement leurs enjeux?
3. Comment aider les organismes à intégrer plus efficacement cette perspective dans le travail qu'ils font?

Principaux points saillants et points à retenir :

- James Hopkins, professeur de droit à l'Université d'Arizona, a mentionné le défi lié à l'accès à l'information concernant les niveaux maximaux d'exposition aux produits chimiques dans les trois pays. Non seulement ceux-ci utilisent-ils des unités de mesure différentes, mais aussi des normes et des mesures globales différentes. Il a recommandé l'utilisation d'une ressource partagée avec des conversions standards des niveaux maximaux d'exposition, ainsi que d'une ressource ayant des normes fondamentales. Robert W. Varney a confirmé l'importance d'harmoniser les données afin qu'elles puissent être agrégées et modélisées efficacement dans les trois pays, ce qui va dans le même sens que les actions antérieures de la CCE. Il a réaffirmé la valeur d'une compilation de normes en Amérique du Nord.
- De même, Ramon Rico Murrieta, consultant en environnement au Mexique et aux États-Unis, a souligné les défis liés à une coopération homogène entre les trois pays en raison de différences dans leurs systèmes juridiques et de compétences, les langues et les mesures.



Felicia Marcus, membre du CCPM et animatrice du dialogue, s'adresse aux participant·es du dialogue ouvert.

Il a affirmé qu'un cours de l'EPA sur l'interprétation des règlements et des lois en matière d'environnement l'avait aidé dans sa carrière professionnelle. Il est convaincu que ce même cours serait bénéfique pour les politicien·nes, les spécialistes techniques et les ONG, en leur permettant de créer et de comprendre les lois.

- Une troisième personne intervenante a recommandé que la CCE crée des données et des informations plus solides.
- Deux membres du public ont parlé de l'interconnexion entre la justice environnementale et les droits des travailleur·euses, en particulier pour les travailleur·euses agricoles migrant·es qui ne jouissent d'aucune protection.
- Leticia Zavala, d'*El Futuro Es Nuestro* (L'avenir nous appartient), un groupe de défense des droits des travailleur·euses agricoles basé en Caroline du Nord, a souligné les décès de plusieurs travailleur·euses l'année précédente dus à la chaleur extrême. Elle a mentionné le cas tragique de José Arturo Gonzalez Mendoza, père de famille mexicain titulaire d'un visa de travail américain. Il est décédé deux semaines après avoir commencé à travailler dans une ferme de Caroline du Nord, après qu'il eut manifesté des signes d'épuisement par la chaleur. Il a néanmoins été contraint à continuer de travailler en subissant un stress dû à la chaleur. Yesenia Cuello, de North Carolina *Focused on Increasing Education, Leadership, and Dignity* (NCFIELD, Caroline du Nord pour le renforcement de l'éducation, du leadership et de la dignité), organisme sans but lucratif dirigé par et pour les travailleur·euses agricoles, a souligné des défis semblables.
- Yesenia Cuello, de NCFIELD, a également souligné l'importance de répondre aux besoins des collectivités avant d'exiger la défense d'intérêts politiques. Elle a affirmé que, même si les personnes les plus proches de la question doivent assurer la défense des intérêts, il est irréaliste de s'attendre à ce que les personnes qui subissent des contraintes importantes en matière de finances et de temps défendent leurs propres intérêts.
- Jessica Lee, jeune professionnelle de Californie, a demandé aux panélistes ce que les trois pays pourraient faire pour préparer les jeunes aux occasions de participation, par rapport au climat et à l'environnement, dans les domaines politiques et juridiques, en réduisant au minimum les responsabilités et en maximisant l'efficacité. Felicia Marcus, membre du CCPM, a soutenu la nécessité d'une application des connaissances et d'une éducation écologique qui s'adresserait aux jeunes ainsi qu'à d'autres groupes démographiques marginalisés, pour aider ces groupes à comprendre suffisamment les domaines de la défense des intérêts et des politiques pour y agir efficacement, sans que leur présence n'y soit purement symbolique.
- Jose Torcal, représentant d'un projet intitulé *We Are Water* (« Nous sommes l'eau »), mené par des communautés autochtones du Mexique et du Canada et axé sur des enjeux hydrologiques, a indiqué la nécessité d'accroître les communications sur les effets des politiques et activités économiques des trois pays sur les autres pays, particulièrement lorsque ces activités perpétuent l'inégalité. Plus particulièrement, il a souligné que, si beaucoup de mexicain·es connaissent les préjudices qu'entraîne l'extraction minière par des entreprises canadiennes au Mexique, très peu de canadien·nes sont au courant de ces effets. Ce manque de sensibilisation réduit la pression publique nationale sur les gouvernements et les entreprises des pays sources. En conclusion, il a affirmé que la CCE devrait se concentrer non seulement sur l'interdépendance des écosystèmes des trois pays, mais aussi sur l'interdépendance économique et politique. En guise de réponse, Felicia Marcus, membre du CCPM, a mentionné que la CCE a effectué des travaux sur ce sujet, et notamment que « les rapports sur les batteries d'accumulateurs au plomb et les travaux réalisés par la CCE à la suite de demandes du public ont braqué les projecteurs sur cette

industrie ». Elle a toutefois reconnu le faible intérêt médiatique pour ce sujet.

- De même, une personne du public a souligné l'importance d'accroître la solidarité transfrontalière et la collectivité avec les autres parties prenantes, affirmant que la population des trois pays doit s'unir contre les structures de pouvoir injustes. Cette personne a proposé d'utiliser une stratégie de communication ou de marketing social à cette fin.
- Danilynn Hunter, Ph. D., du Réseau de justice environnementale de Caroline du Nord (NCEJN), a souligné la manière dont le système de reconnaissance fédéral américain entrave considérablement l'accès des tribus autochtones au pouvoir, aux ressources et aux droits légaux, limitant leur capacité à protéger la biodiversité et la salubrité de l'environnement. Elle a donné à croire de manière implicite que les trois pays doivent réévaluer les obstacles bureaucratiques à l'action des peuples autochtones en matière d'action climatique. À titre d'exemple de solution possible, Valerie Ann Johnson, du NCEJN, a mentionné le tribunal Yesah des « droits de la nature », de la bande d'Occaneechi de la Nation Saponi. Il s'agit du premier tribunal du genre dirigé par des Autochtones de toute l'histoire mondiale. Sur la base des déclarations de témoins experts, le tribunal a inculpé les dirigeants du pipeline» and add «l'entreprise Mountain Valley Pipeline (MVP) « en fonction de la Déclaration universelle des droits de la nature, de la Convention 169 de l'OIT, de la Déclaration des Nations Unies et de l'Organisation des États américains (OEA) sur les droits des peuples autochtones, de la Convention sur la diversité biologique et de la jurisprudence publiée par les responsables du Système interaméricain des droits de la personne et du cadre des droits de la personne des Nations Unies, ainsi que de la législation des États-Unis et des lois et de la jurisprudence pour promouvoir les droits de la nature dans des pays comme l'Équateur, la Bolivie, la Colombie et le Panama, entre autres ». Felicia Marcus, membre du CCPM, a affirmé que la communauté de JE doit continuer d'« échafauder », de créer un consensus idéologique et de sens commun au sein du public (par exemple, en ce qui concerne les droits de la nature et les droits de la personne par rapport à la politique relative aux eaux adoptée par la Californie) pour tirer parti de la pression publique et promouvoir un changement législatif.
- Cessia Esther Chuc Uc, membre du CCPM, a souligné la non-application de traités internationaux comme important obstacle à la justice environnementale.
- Robert W. Varney, membre du CCPM, a souligné que, malgré l'énorme défi qui se dresse devant elle, la communauté de justice environnementale a réalisé beaucoup de choses. Il a également souligné que les gens ont tendance à soutenir ce qu'ils aident à créer, et donc que la mobilisation des membres des collectivités — en particulier les personnes qui sont généralement marginalisées — renforce l'adhésion des collectivités et la durabilité environnementale.
- Esteban Escamilla Prado, président du CCPM pour 2024, a indiqué que la CCE et les communautés de JE doivent faire plus pour remédier aux marchés mondiaux injustes qui entraînent les dommages environnementaux et la pollution. Elles doivent réfléchir à des moyens de transformer ces marchés mondiaux pour qu'ils favorisent des produits écoresponsables qui contribuent à la capture de carbone et à la protection de la biodiversité, et qui sont fabriqués par des communautés autochtones. Il a donné pour exemple la production de café à l'ombre, au Mexique, qui ne s'appuie pas sur des produits agrochimiques, comme le fait la production de café au soleil.



Une personne du public pose une question pendant la séance de dialogue ouvert.

Mot de la fin par Esteban Escamilla Prado, président du CCPM pour 2024



Des membres du CCPM pendant le dialogue ouvert. De gauche à droite : Esteban Escamilla Prado, Felicia Marcus, Robert W. Varney, Octaviana V. Trujillo et Cessia Esther Chuc Uc.

Résumé : Esteban Escamilla Prado, président du CCPM pour 2024, a résumé les enseignements tirés pendant la journée.

Extraits choisis de la présentation :

Les citations de l'allocution d'Esteban Escamilla Prado, ont été obtenues en interprétation simultanée, de l'espagnol à l'anglais.

« Comme nous l'avons dit au cours de la journée, vos commentaires sont très importants et nous aideront à formuler nos recommandations à l'intention du Conseil. »



2ème journée:
25 juin 2024

Le programme de la deuxième journée comprenait une présentation de la CCE sur le travail en matière de justice environnementale et une tribune jeunesse sur les perspectives générationnelles en Amérique du Nord. Il s'est terminé par une table ronde de spécialistes sur les histoires et trajectoires uniques de la justice environnementale et son évolution au Canada, au Mexique et aux États-Unis.

Présentation de la CCE sur le projet « Amélioration de la qualité de l'air dans une optique de justice environnementale »

Résumé : Elizabeth Campos Sanchez, de l'unité Qualité de l'environnement de la CCE, a présenté un projet communautaire trilatéral axé sur la surveillance et la réduction des émissions de carbone noir en Amérique du Nord en vue d'améliorer la qualité de l'air et la justice environnementale grâce à des collaborations localisées et ancrées dans la culture.

Principaux points saillants et points à retenir :

- Ce projet permet de combler les lacunes dans les données et la gouvernance concernant la surveillance de la qualité de l'air dans les collectivités. Les traditionnelles stations de surveillance de la qualité de l'air sont limitées et coûtent cher, le projet met à profit des capteurs peu coûteux qui donnent aux collectivités des moyens de produire et d'utiliser à leur guise leurs propres données sur la qualité de l'air.
- Polluant critique, le carbone noir est insuffisamment surveillé. Le carbone noir est un composant de $PM_{2.5}$ qui a des effets climatiques à l'échelle mondiale, notamment dans les régions de l'Arctique et sur les glaciers en général. Il fait rarement partie de la surveillance communautaire en raison de limites techniques, que ce projet vise à surmonter.
- Trois collectivités pilotes diverses présentent des contextes environnementaux et sociaux distincts : la Première Nation Aamjiwnaang (à Sarnia [Ontario], au Canada), la coopérative Tosepan (à Cuetzalan [Puebla], au Mexique) et le *Comité Cívico del Valle* (comité civique de la vallée) (Imperial County [Californie], aux États-Unis). Chacune comporte des défis et des forces uniques, de la pollution industrielle à la dépendance à l'égard du bois de chauffage en milieu rural et aux iniquités transfrontalières.
- Le projet soutient des modèles de gouvernance environnementale dirigés par les Autochtones et les collectivités. Des projets comme « De l'énergie pour Yeknemilis », au Mexique, incarnent des approches différentes et ancrées dans la culture de l'énergie et de la santé, tandis que la Première Nation Aamjiwnaang et le *Comité Cívico del Valle* mettent l'accent sur l'autodétermination et l'influence des politiques grâce à la collecte de données à l'échelle locale.
- La collaboration et le partage des connaissances renforcent la justice environnementale transfrontalière. En liant les organisations aux profondes racines locales, le projet favorise les échanges techniques et un apprentissage partagé. L'objectif est de créer des solutions à long terme et significatives à l'échelle continentale en matière de qualité de l'air et de contribuer à des dialogues plus larges sur les politiques.

Présentation de la CCE sur l'Initiative RRTP de l'Amérique du Nord et démonstration du site Web et de la base de données À l'heure des comptes en ligne

Résumé : Danielle Vallée, de l'unité Qualité de l'environnement de la CCE, a donné une présentation sur l'Initiative de Registre des rejets et des transferts de polluants (RRTP) de l'Amérique du Nord (lien). Il s'agit d'un projet collaboratif essentiel d'envergure continentale qui renforce l'autonomie des collectivités grâce à des données transparentes et comparables sur la pollution industrielle au Canada, aux États-Unis et au Mexique afin de soutenir la justice environnementale et la prévention de la pollution.



Danielle Vallée discutant avec des participant·es à la session du Conseil.

Principaux points saillants et points à retenir :

- Les RRTP sont des registres nationaux d'établissements industriels qui déclarent des transferts et émissions de polluants sur place et hors site. Ce sont donc des outils de droit à l'accès à l'information du public et de responsabilisation qui favorisent la transparence et la prise de décisions éclairées.
- L'initiative se fonde sur la justice environnementale, les RRTP ayant été créés pour répondre aux préoccupations de collectivités relatives à la pollution industrielle, en particulier dans les zones marginalisées et autochtones.
- Les États-Unis ont mis en place leur RRTP, le *Toxics Release Inventory* (Inventaire des rejets toxiques), en 1986, et le Canada a mis en place le sien, l'Inventaire national de rejets de polluants, en 1993. L'Initiative de RRTP de l'Amérique du Nord a été créée en 1994 avec l'établissement de la CCE. En 2006, le Mexique a mis en place son propre RRTP à déclaration obligatoire, le *Registro de Emisiones y Transferencia de Contaminantes* (Registre des émissions et des transferts de polluants).
- L'Initiative de RRTP de l'Amérique du Nord de la CCE s'appuie sur l'harmonisation des données pour renforcer l'impact transfrontalier; la plateforme « À l'heure des comptes » de la CCE intègre et normalise des données provenant de 40 000 établissements. Elle permet aux utilisateur·trices de comparer les tendances en matière de pollution en Amérique du Nord et de soutenir l'analyse environnementale transfrontalière. Cette plateforme interactive offre des illustrations, des détails propres aux établissements et des résumés relatifs aux polluants destinés à l'usage des membres des collectivités, des chercheur·euses et des responsables des politiques.
- L'initiative évolue continuellement, la plateforme étant mise à jour régulièrement avec de nouvelles données et fonctionnalités, comme un dispositif de suivi des émissions de gaz à effet de serre. On y trouve également un plan d'action pour assurer l'amélioration continue de la qualité et de la comparabilité des données et de l'engagement communautaire.

Exemples fournis :

- Danielle Vallée a mentionné la catastrophe de 1984 à Bhopal, en Inde. L'usine de fabrication de produits chimiques d'Union Carbide. Une fuite avait exposé près d'un demi-million de personnes à un gaz toxique, l'isocyanate de méthyle, et laissé des milliers de personnes mortes ou handicapées.

Politiques, rapports ou outils clés :

- La *1986 United States Emergency Planning and Community Right-to-Know Act* (Loi américaine de 1986 sur la planification d'urgence et le droit à l'information des collectivités) soutient l'accès du public à l'information sur l'utilisation et les rejets de produits chimiques au sein des collectivités. Cette loi a entraîné l'élaboration ou l'établissement du premier RRTP, appelé *Toxics Release Inventory* (TRI, Inventaire des rejets toxiques) aux États-Unis.
- Danielle Vallée a mentionné la Convention d'Aarhus, l'Accord d'Escazú et le Protocole de Kyiv en tant qu'instruments juridiques qui soutiennent les RRTP et misent sur l'accès à l'information, la participation du public et la justice environnementale.

Discours principaux et tribune jeunesse : « Combler l'écart »

Résumé : la séance s'est ouverte avec trois discours principaux, par la professeure La'Meshia Whittington, Benjamin Chavis, Ph. D. et Michael S. Regan, administrateur de l'EPA des États-Unis. Ces discours ont été suivis d'une tribune jeunesse sur la lutte générationnelle en faveur de la justice environnementale, qui traitait de l'importance de la mobilisation des jeunes dans les collectivités partout en Amérique du Nord pour promouvoir la justice environnementale.

Discours principal de la professeure La'Meshia Whittington

Résumé : La'Meshia Whittington a retracé les origines historiques profondes de l'injustice environnementale jusqu'au colonialisme, au génocide, à l'esclavage et à l'extraction systémique. Elle a affirmé que le mouvement de justice environnementale d'aujourd'hui est à la fois un mandat ancestral et un acte de résistance mené par les jeunes et ancré dans la libération des personnes autochtones et noires.



La professeure La'Meshia Whittington, pendant son discours.

Extraits choisis du discours :

Citations de La'Meshia Whittington :

« L'appel qui est venu de ma collectivité et de nombreuses collectivités comme la nôtre sur ce grand continent concernait les pratiques de protection de notre Terre mère et de ses enfants. Il était entendu que polluer l'eau, c'était polluer notre mère et, par le fait même, nous empoisonner.

« Le mouvement de justice environnementale n'est pas qu'un thème; c'est notre mode de vie. C'est notre destin. C'est notre manifestation. C'est notre résistance. C'est dans notre sang. Cette lutte porte aujourd'hui un nom, grâce à nos aîné·es ici, en Caroline du Nord. Je suis très fière de me joindre à M. Chavis,, que j'ai l'honneur de vous présenter ici. Il a participé à la création du mouvement ici, dans l'est de la Caroline du Nord. … C'est un appel à la justice. C'est ce que nous essayons encore d'établir. Nous n'avons pas encore obtenu cette justice, sinon notre rassemblement ici ne serait pas nécessaire. Nous luttons contre les injustices environnementales. Sur notre continent, ces injustices à l'égard de mon peuple ont pris la forme d'un holocauste à l'endroit des personnes autochtones et afro-autochtones. Nous avons constaté cette acquisition et ce vol de terres. C'était pour les ressources naturelles, la richesse de la Terre mère. Il s'agissait de déplacer les gens de cette terre afin d'évaluer ce qui pourrait être un fondement financier et économique pour l'établissement de ce que nous connaissons aujourd'hui comme notre nation telle qu'elle est. Mais alors que l'on rassemblait les terres en évinçant les gens de force, en déplaçant des tribus et en séparant des familles, on se demandait "maintenant que nous avons toutes ces terres, qui la travaillera?" Et nous constatons maintenant que les ressources naturelles comprennent également les enfants de la Terre mère. »

« Vous vous rassemblez aujourd'hui sur la terre que nos ancêtres ont jadis aimée et labourée dans la paix. Il y a ensuite eu un combat pour conserver la terre, un combat pour conserver notre culture. … Nous sommes relié·es; nous ne sommes pas séparé·es. Nous ne sommes pas ségrégué·es. … Je fais partie de la jeunesse. Nous effectuons le travail pendant que nous parlons. Nous n'idéalisons pas, nous ne fantasmons pas. Nous ne parlons pas d'une montée en puissance théorique. Nous sommes déjà là. Nous sommes présentes et présents. C'est une enfant du millénaire [elle se pointe du doigt], cofondatrice d'une organisation avec un cofondateur membre de la génération Z, qui vous dit exactement ce qu'elle sait de son peuple et de son histoire. »



Discours de la professeure La'Meshia Whittington devant un auditoire attentif.

« N'est-il pas intéressant qu'une plantation manufacturière, il y a des centaines d'années, soit devenue une société manufacturière aujourd'hui? N'est-il pas intéressant qu'une plantation industrielle d'antan soit devenue une société industrielle aujourd'hui? Et nous nous étonnons que les personnes qui travaillent dans des usines avicoles, des ouvrières et ouvriers agricoles, ainsi que celles et ceux qui travaillent dans l'industrie porcine, dans des CAFO [Concentrated Animal Feeding Operations, exploitations intensives d'engraissement du bétail], viennent en dernier lorsqu'il s'agit de protection des soins de santé? Pourquoi ces personnes sont les premières à avoir contracté la COVID-19 lorsqu'elle est apparue? Pourquoi nous utilisons l'expression "salaires d'esclaves", — d'où croyez-vous que vient ce terme? Ça vient du passage des "plantations" aux "sociétés", ça a toujours été ainsi, parce que c'était l'extraction de nos ressources naturelles et de notre Terre mère. »

« Nous avons entendu, au fil des générations, des leaders dire "il y a du poison dans nos eaux; il y a du poison dans notre air". Même Martin Luther King Jr. a écrit en prison, à la fin des années 1960, que l'air était pollué. Il a écrit ceci : "Mon peuple étouffe à cause de l'air pollué et de l'eau empoisonnée". Et puis, quelques années plus tard, le mouvement de justice environnementale est né, dénonçant cette même atrocité. »

« Nous sommes lié·es, non seulement dans un système d'oppression, mais aussi dans un système de résistance. »

« Ce n'est pas une coïncidence si plus de 56 % des personnes de couleur aux États-Unis vivent à seulement trois milles (4,8 km) d'une zone de déchets dangereux et toxiques — il pourrait s'agir de décharges ou d'une société industrielle. Ce n'est pas une coïncidence. C'est à cause du passage des plantations aux sociétés, des pratiques de ségrégation de l'ère "Jim Crow" qui ont fait qu'il coûtait moins cher de déverser des déchets dans ces communautés. Les membres des communautés se disaient : « Un instant, j'ai besoin d'un emploi. Cependant, cette société n'offre pas d'avantages sociaux. Je dois avoir de l'argent maintenant, même si je risque de développer un cancer plus tard. » C'est le système de passage des plantations aux sociétés qui est responsable de cela. »

« Nous ouvrons la voie. Nous rectifions le passé. Nous rectifions les atrocités qui accablent encore les communautés. L'air est toujours pollué. Ce que nous croyons être un problème de justice environnementale est rapidement devenu le problème de tout le monde, parce que l'eau coule et l'air souffle. … Le monde entier est pollué par des substances perfluoroalkylées (PFA). Nous sommes lié·es, non seulement dans un système d'oppression, mais aussi dans un système de résistance. »

« Je suis très fière de présenter M. Benjamin Franklin Chavis, Ph. D., que j'ai eu le plaisir de rencontrer avec ma famille il y a des années, un leader des droits civils afro-américains et une figure emblématique. »

Principaux points saillants et points à retenir :

- La professeure Whittington a affirmé que le mouvement de justice environnementale est un héritage de la résistance ancrée dans un combat ancestral. Elle souligne les liens entre les terres et les eaux empoisonnées, le vol de territoires autochtones, l'asservissement des peuples afro-autochtones et la lutte d'aujourd'hui visant à protéger les collectivités contre des préjudices continus.
- La professeure Whittington a fait valoir que l'économie extractive n'est pas disparue, mais qu'elle a plutôt entraîné le « passage des plantations aux sociétés ». Elle a tracé une ligne directe entre les systèmes de plantations historiques et les secteurs industriel et manufacturier contemporains,



Michael S. Regan, Benjamin Chavis, Ph. D. et Jorge Daniel Taillant pendant le discours de la professeure La'Meshia Whittington.

où les travailleurs à faible revenu – souvent des personnes de couleur – portent encore des fardeaux disproportionnés en matière d'environnement et de santé.

- La justice environnementale n'est pas un thème, mais une réalité vécue par les communautés qui luttent encore pour de l'air pur et de l'eau propre. La'Meshia Whittington a souligné le fait que plus de 56 % des personnes de couleur aux États-Unis vivent à moins de trois milles (4,8 km) d'un site de déchets dangereux et sont contraintes de choisir entre leur survie économique immédiate et leur santé à long terme.
- La professeure Whittington a souligné son propre rôle d'organisatrice, et celui de son frère, en tant qu'organisateur et membres de la génération du millénaire et de la génération Z, pour montrer que les jeunes ne sont pas l'avenir du mouvement. Les jeunes en sont les leaders d'aujourd'hui, ils remettent en question les récits qui présentent l'engagement des jeunes comme une chose à venir plutôt qu'une chose qui se passe activement maintenant.
- La professeure Whittington a cité le racisme environnemental comme le langage unificateur qui est apparu à la suite de décennies de lutte localisée. Elle a rendu hommage à M. Chavis et à la manifestation dans le comté de Warren, en 1982, pour avoir créé le terme de justice environnementale et propulsé ce mouvement vers une force nationale et mondiale en faveur de l'équité et de la survie.

Exemples fournis :

- La professeure Whittington a mentionné l'holocauste à l'endroit des personnes autochtones et afro-autochtones le long du littoral est des États-Unis, affirmant : « C'est le terme d'origine, alors que plus de 100 à 140 millions de mes ancêtres qui n'y ont pas survécu ont été déplacés par génocide, que ce soit physiquement ou sur papier ».
- Pour illustrer dans quelle mesure les gens sont liés dans les trois pays nord-américains, ainsi que le lien avec l'exploitation des personnes noires et autochtones, la professeure Whittington a mentionné les Séminoles noirs afro-autochtones, des personnes d'origine africaine asservies de la région de Gullah qui ont fui l'esclavage et se sont alliées avec les tribus de Séminoles autochtones en Floride. Certaines personnes descendantes des Séminoles noirs ont cherché refuge au Mexique, devenant le groupe connu sous le nom des Mascogos à Coahuila. « Nous sommes lié·es, nous ne sommes pas séparé·es, nous ne sommes pas ségrégué·es », a-t-elle déclaré.
- La professeure Whittington a également répété que si l'histoire des plantations de coton aux États-Unis est bien connue, le coton était jadis la principale culture de plantations au Mexique également.
- La professeure Whittington a mentionné que Martin Luther King Jr. a pris conscience, dans les années 1960, que les collectivités noires étaient exposées à de la pollution toxique.
- La professeure Whittington a cité le travail de l'organisation qu'elle a cofondée, *Democracy Green*. Celle-ci, avec le soutien de l'EPA des États-Unis, a aidé la collectivité du comté de Samson (Caroline du Nord) à se connecter à un réseau d'alimentation en eau potable. Cette réalisation a appuyé l'éducation dans la ville de Maysville, ce qui a mené à une nouvelle usine de traitement de l'eau.

Discours principal de Benjamin Chavis, Ph. D.

Résumé : Benjamin Chavis, directeur général et animateur, *The Chavis Chronicles*, a parlé de la lutte intergénérationnelle et mondiale en faveur de la justice environnementale. Il a incité à l'unité, à l'activisme et à la vérité pour protéger les personnes et la planète.

Extraits choisis de la présentation :

« Le sujet est "Combler l'écart", une conversation sur la lutte intergénérationnelle pour la justice environnementale. … Nous faisons toutes et tous partie d'une même famille humaine. C'est le déni de notre unicité, de notre humanité, qui donne lieu au racisme, à l'oppression, à l'exploitation, à la destruction de l'environnement. Lorsque les gens s'unissent au-delà des limites raciales, au-delà des limites ethniques, au-delà des limites religieuses, au-delà des limites linguistiques, au-delà des limites géographiques nationales, lorsque nous nous rassemblons comme nous le faisons aujourd'hui, que nous pouvons influencer grandement le cours des choses… »

« En 1982, je me suis fait arrêter. J'avais appris que mon État avait décidé de déverser des tonnes de biphényle polychloré (PCB) dans une décharge située dans le comté ayant la plus forte population noire. … Une communauté agricole, le dernier endroit où l'on voudrait creuser un trou dans la terre et y enfouir des tonnes de sols saturés de PCB. C'est dans la prison du comté de Warren que j'ai mis la main sur une feuille de papier pour écrire ce qui allait devenir le concept de justice environnementale et sa définition. Et ce n'était pas seulement pour le comté de Warren; c'était pour tous les comtés. Et ce n'était pas seulement pour les États-Unis; c'était pour tous les pays. C'est pourquoi je suis tellement heureux de voir le Canada, les États-Unis et le Mexique agir ensemble de façon positive et transformatrice. Le fait que vous ayez organisé une tribune jeunesse crée un nouvel espoir. De nos jours, nos jeunes au Canada, aux États-Unis et au Mexique, et partout dans le monde, veulent faire de notre monde un endroit meilleur. Les jeunes figurent parmi les championnes et champions originels de la lutte contre les changements climatiques. »

« Lorsque nous parlons de justice environnementale, nous parlons d'une lutte entre la vie et la mort. Lorsque nous parlons de changements climatiques, nous parlons de la lutte entre la vie et la mort. Et si vous ne vous souvenez de rien, je dis, souvenez-vous de ceci : nous devons choisir la vie plutôt que la mort et la destruction de ces personnes. »



Benjamin Chavis, Ph. D., lors de la session du Conseil.

« Je tiens à saluer le Canada d'avoir élaboré une loi et d'avoir obtenu sa promulgation par le Parlement… la *Loi sur la justice environnementale*. Les politiques publiques et les lois sont importantes. Le défi consiste à s'assurer que les responsables des décisions et des politiques sont informé·es par des personnes qui vivent dans la collectivité qui devra se conformer aux politiques. Le mouvement de justice environnementale est parfois qualifié de groupe de manifestantes et manifestants. … Nous manifestons parce que nous voulons que les gens aient une meilleure qualité de vie, nous manifestons parce que nous voulons que les gens aient accès à de l'eau potable. Nous manifestons parce que nous voulons que tout le monde puisse respirer, sans pollution. »

« Puisqu'il s'agit d'une conférence trilatérale… malgré nos différents pouvoirs gouvernementaux, nous formons un même peuple. C'est pourquoi j'aime toujours rendre hommage à mes frères et sœurs autochtones. … Lors de notre premier sommet de leadership environnemental des personnes de couleur à Washington, D.C., en 1991, nous avons adopté 17 principes de justice environnementale, et le premier principe concernait le caractère sacré de la Terre. Je n'ai pas dit les politiques de la Terre ni l'économie de la Terre, mais le caractère sacré de la Terre. Parce que si nous savions à quel point la Terre est sacrée, cela éclairerait nos politiques, éclairerait notre économie et éclairerait notre conscience sociale. »

« Je suis optimiste… parce que vous êtes ici et nous sommes ici et, espérons-le, nous quitterons cette conférence avec un plan d'action qui propulsera le mouvement de justice environnementale partout dans le monde et le rendra plus efficace. Vous n'imaginez pas à quel point il est gratifiant de savoir que tout notre travail, il y a des décennies, n'a pas été en vain. … Chaque génération doit se montrer à la hauteur. Il ne s'agit pas de réinventer la roue. Nous devons tirer des enseignements de notre passé et ne pas le répéter. … Nous avons besoin de la vérité. Comme je l'ai dit au début de mon discours, nous formons toutes et tous une même famille humaine. … »

« La plus grande tragédie depuis le début des temps, c'est que l'humanité n'a pas vu que nous formons une seule et même famille. Et notre refus de revendiquer l'unicité de notre humanité contribue à notre refus de voir l'unicité de la création de Dieu. Les océans portent des noms différents, mais ils forment un même océan. Il y a différents continents, mais ils font tous partie d'une même terre. »…

« Nous avons appris tôt à formuler et à exprimer notre lien. … Nous avons effectué une recherche statistique sur tous les codes postaux en Amérique, y compris en Alaska et à Hawaii. … Nous voulions savoir s'il existait une corrélation entre les collectivités de couleur et les endroits où se trouvaient toutes les installations de déchets toxiques et les industries toxiques. Notre recherche a révélé que le principal facteur déterminant aux États-Unis était la race. Ce n'était pas la pauvreté. C'était la race. Cette étude, *Toxic Waste and Race* (Déchets toxiques et race), de 1987, tient lieu aujourd'hui de document de recherche phare, et, grâce à cette étude, nous avons pu rassembler tout le monde. »

« Une fois les gens rassemblés, le mouvement écologiste établi s'y est opposé. Le *Sierra Club*, l'*Audubon Society*, le *National Wildlife Defense Fund* et la *National Wildlife Federation* ont dit que nous ne pouvions pas nous rassembler comme ça. Nous nous sommes rassemblés néanmoins, mais nous les avons aussi invités. Nous avons appris certaines choses. Ce n'était pas qu'une lutte entre groupes raciaux. Lorsqu'il s'agit de sauver le monde des risques environnementaux, il faut se préoccuper de l'ensemble des collectivités et des gens. »…

« Cette conférence pourrait insuffler un espoir renouvelé, une détermination renouvelée à poursuivre le combat, à poursuivre la lutte. Oui, nous devons lutter pour la justice environnementale. Si vous luttez, alors nous pouvons négocier. Mais si vous ne luttez pas, nous n'avons aucun pouvoir de négociation. Alors, dans toutes les collectivités au Canada, aux États-Unis et au Mexique, nous devons lutter pour la justice. Nous devons lutter pour l'égalité. Nous devons lutter pour l'équité. Et nous devons lutter pour l'unicité de notre humanité. »

Principaux points saillants et points à retenir :

- Benjamin Chavis a relaté les origines du mouvement de justice environnementale, rappelant les manifestations de 1982 dans le comté de Warren, en Caroline du Nord — déclenchées par suite de la décision de l'État de déverser des sols contaminés au PCB dans une communauté à prédominance noire. C'est de là que lui est venu le terme « racisme environnemental ». Il souligne qu'à son origine, ce mouvement était une réaction « de vie ou de mort » au racisme environnemental systémique.
- M. Chavis a souligné le recoupement des droits civils et de la défense des intérêts en matière d'environnement, puisant dans son expérience au sein du mouvement des droits civils pour souligner que le refus de notre humanité commune alimente le racisme, la destruction de l'environnement et l'inégalité. Ainsi, la solidarité est essentielle au-delà des frontières, des générations et des identités.
- M. Chavis a cité l'étude phare de 1987, *Toxic Wastes and Race*, qui a révélé que la race et non le revenu était le meilleur indicateur d'emplacement des sites de déchets dangereux aux États-Unis. Il a souligné le besoin pour des politiques fondées sur des données probantes façonnées par les communautés de première ligne.
- Il a loué l'engagement des jeunes dans les mouvements pour le climat et la justice en affirmant que les jeunes d'aujourd'hui ne se contentent pas d'hériter de la lutte, mais qu'ils et elles contribuent déjà activement à la recherche de solutions. Il a souligné l'importance pour les générations plus âgées de soutenir les jeunes en leur offrant leur expérience et leurs ressources.
- Demandant avec instance aux personnes participantes e lutter pour la justice, d'adopter des lois solides sur l'environnement, de résister à l'histoire révisionniste et de prioriser la participation électorale, M. Chavis a souligné que la justice environnementale n'est pas qu'une question de manifestations, mais plutôt de s'assurer que chaque collectivité a le droit à de l'air propre et de l'eau propre et de vivre dans la dignité.

Politiques, rapports ou outils clés :

- Étude intitulée *Toxic Wastes and Race* (Déchets toxiques et race) par la Commission for Racial Justice (Commission pour la justice raciale), *United Church of Christ* (lien).



Michael S. Regan, administrateur de l'EPA des États-Unis, pendant la session du Conseil.

Discours principal de Michael S. Regan, administrateur de l'EPA des États-Unis

Résumé : à partir du thème « Combler l'écart générationnel », Michael S. Regan, administrateur de l'EPA des États-Unis, a prononcé une allocution qui traçait un lien entre le mouvement écologiste du passé et les mouvements écologistes actuels et de l'avenir. Il a remercié les générations précédentes et actuelles et encouragé une action stratégique de la part de la nouvelle génération.

Extraits choisis du discours :

Citations de Michael S. Regan :

« Merci, Monsieur Chavis, pour ces paroles inspirantes. Nous sommes toutes et tous des produits de notre environnement. Et les années 1980 ont été une période intéressante… Je me rappelle mes parents qui regardaient les nouvelles à la télévision et applaudissaient ce fauteur de troubles dans le comté de Warren, en Caroline du Nord, qui défendait les gens chez qui on déversait des déchets. Merci, M. Chavis, pour l'inspiration durant ma jeunesse. »

« Je suis fasciné depuis longtemps par la protection de l'environnement et la santé publique, et leur lien avec la justice environnementale. … Je comprends cette occasion qu'ont les

jeunes de commencer tôt. De commencer à laisser ces idées et pensées mûrir. Mais comprenez que vous n'êtes pas les premières et premiers à vraiment comprendre votre histoire. Vous pourrez ainsi tirer profit des actions de personnes comme M. Chavis qui nous ont précédé·es. »

« Je suis également très inspiré par la professeure [La'Meshia] Whittington, son intellect, son intensité et son intentionnalité, et le temps qu'elle a utilisé pour s'instruire… Il est très inspirant qu'en tant que leader, elle soit une personne à qui je peux faire appel à n'importe quel moment; il n'y a jamais de problème trop gros ou trop petit pour qu'elle refuse de s'engager. Merci pour votre leadership… et merci d'exsuder la fierté. »

« En tant que jeunes, vous devez toutes et tous comprendre ce qu'est votre rôle. C'est une chose d'être contrarié·es, d'être fâché·es, ou de vouloir agir. C'est bien. Mais vous devez aussi savoir et comprendre qu'il y a un rôle à jouer, que l'union fait la force, quels sont les rôles de vos collègues. De plus, savoir comment vous prévoyez de vous attaquer au système d'une manière très efficiente, efficace et stratégique est de la plus haute importance, parce que cette urgence climatique est ici, maintenant. Nous n'avons pas de temps à perdre. »

Sachez que vous avez beaucoup de choses à exprimer et à partager. Cependant, soyez attentifs, car vous avez encore beaucoup à apprendre et de nombreuses personnes ont des histoires à raconter. Nous devons nous attaquer à ces problèmes à tous les échelons — que ce soit au moyen de la défense des intérêts, de la philanthropie, des lois et de la justice, ou encore des politiques et des services publics. Vous, les jeunes, devez intégrer tous les aspects de ces échelons, afin de pouvoir converger et exploiter ce pouvoir, en veillant à ne pas devenir esclaves de caprices politiques. Nous devons comprendre comment nous approprier notre pouvoir. Nous devons comprendre comment saisir le pouvoir. »

« Pensez de manière collective. Vous êtes le mouvement. Comment allez-vous tirer profit de ce moment? Vous devez agir maintenant. Il y a un sentiment d'urgence. Nos jeunes ont beaucoup d'énergie. Passons à l'action et allons-y! Merci. »

Principaux points saillants et points à retenir :

- M. Regan a remercié les générations passées, actuelles et futures de défenseur·seuses de l'environnement, et encouragé les membres de la génération actuelle à tirer des enseignements du passé afin d'éviter de reproduire les erreurs, et plutôt d'être plus efficaces.
- Il a souligné sa propre expérience en tant que personne originaire de la collectivité de Goldsboro, en Caroline du Nord, ainsi que les effets disproportionnés du racisme environnemental sur sa collectivité, pour faire valoir que le travail en matière de justice environnementale commence chez soi.
- Il a également souligné l'importance de connaître son propre rôle et ceux de ses collègues, et de savoir que l'union fait la force, pour défendre de manière stratégique et efficace les intérêts en matière d'environnement.

Exemples fournis :

- M. Regan a remercié Jesse Jackson Jr., Benjamin Chavis, le révérend Jesse Jackson et le révérend William Barber, qui ont été source d'inspiration pour le travail lié à la justice environnementale pendant ses années formatrices. Il a également remercié la professeure La'Meshia Whittington, une source d'inspiration actuelle, et l'administration Biden d'avoir affecté 3 milliards de dollars [$ US] à la justice environnementale et à la justice climatique.

Tribune jeunesse

Résumé : animée par la professeure La'Meshia Whittington, cette tribune a réuni six jeunes spécialistes de l'environnement du Canada, du Mexique et des États-Unis. Ils et elles ont discuté de leurs travaux et de leurs points de vue sur la justice environnementale, et proposé des suggestions pour aller de l'avant.

Les personnes suivantes étaient panélistes :

Du Canada :

- Iman A Berry, cofondatrice de Green Ummah et ressource sur les migrations et le changement climatique pour le Groupe jeunesse de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).
- Katia Forgues, codirectrice de *Sustainable Youth Canada* et membre, Conseil des jeunes, Environnement et Changement climatique Canada (ECCC).

Du Mexique :

- Fátima Zúñiga, étudiante en génie des ressources naturelles renouvelables, *Universidad Autónoma Chapingo.*
- Sacnité Acosta, cofondatrice et codirigeante de *Legado GAIA*
- (LEGAIA).

Des États-Unis :

- Cameron E. Oglesby, défenseuse en justice environnementale et conteuse.
- Colton Buckley, directeur général, *National Association of Resource Conservation and Development Councils*, et administrateur, National Environmental Youth Advisory Council (Conseil consultatif national de la jeunesse sur l'environnement) de l'EPA.

Extraits choisis de la tribune :

« Je crois que nous sommes né·es au bon moment pour être en mesure d'aider, de collaborer et de participer à cette lutte commune. Nous devons comprendre l'interdépendance qui nous unit; ce n'est pas seulement nous ou la nature. La nature n'est pas séparée de nous, elle fait partie de nous, et nous en faisons partie. Et c'est tout. »
— Fátima Zúñiga, cette citation a été obtenue en interprétation simultanée, de l'espagnol à l'anglais.



Colton Buckley, pendant la discussion en groupe.



Cameron E Oglesby, pendant la discussion de groupe.

« J'étais assise là et j'ai pris conscience des solutions que les gens élaboraient au sein de leur collectivité. Ils ne comptent pas sur l'aide institutionnelle; c'est de l'entraide. Ce sont des gens qui s'aident les uns les autres. Ils développent un pouvoir collectif et partagent des ressources d'une manière qui précède probablement les institutions politiques contemporaines. »
— Cameron E. Oglesby

« Je tiens à honorer et à humaniser les conséquences et le traumatisme très réels que vous portez sur cette scène dans l'espoir de lendemains meilleurs. Vous offrez des mises à jour sur les politiques, mais ce sont aussi vos récits. Nous n'avons pas besoin de nous dissocier de ce que nous vivons. »
— Professeure La'Meshia Whittington

Principaux points saillants et points à retenir :

- Colton Buckley a affirmé que bon nombre de personnes qui participent à cette lutte (c'est-à-dire la lutte pour la justice environnementale) ont entendu dire que nous ne pouvons pas promulguer de politiques environnementales, parce qu'elles ont des incidences sur les décisions économiques. Mais dans l'Amérique rurale, lorsque survient un problème environnemental, il détruit cette économie locale, et on ne peut pas inverser la situation d'un claquement de doigts. Nous devons investir là où ça compte : corriger ces problèmes environnementaux et les atténuer maintenant afin de ne pas contraindre les gens qui vivent dans les collectivités rurales, ou dans des zones touchées de manière disproportionnée, à abandonner les bases économiques jetées par leurs parents et grands-parents.
- Cameron Oglesby a réfléchi à la manière dont le mouvement écologiste a évolué pour lutter sérieusement pour la justice environnementale, particulièrement à la suite de la prise de conscience raciale déclenchée en 2020 par le meurtre de George Floyd, aux États-Unis. Elle a déclaré que cet événement a déclenché une transition vers l'« environnementalisme intersectionnel » qui a incité les partisan·es de l'environnementalisme traditionnel à mieux reconnaître le caractère interconnecté de la justice raciale, des droits de la personne et du bien-être écologique.
- Colton Buckley a affirmé que nous devons resserrer nos liens afin d'être solidaires pour représenter les collectivités confrontées à des fardeaux environnementaux. Les politiques que l'on promulgue — ou que l'on maintient — font en sorte que le pouvoir échappe aux personnes qui n'en ont pas. Le seul moyen d'avancer est de créer des coalitions élargies.
- Iman Berry a souligné la manière dont le mouvement écologiste a évolué, d'un conflit perçu entre l'action pour l'environnement et les préoccupations économiques, pour devenir un appel à l'équité intersectionnelle. Elle a mis en évidence l'urgent besoin du public de mieux comprendre, d'éducation et de justice mondiale en matière de politiques climatiques.



Katia Forgues pendant la discussion de groupe.



Iman A Berry.

- Fátima Zúñiga a souligné l'écart qui existe entre les politiques environnementales et leur mise en œuvre au Mexique, en insistant sur l'importance d'inclure les jeunes et les personnes autochtones dans la prise de décisions politiques et d'une profonde reconnaissance de notre interdépendance avec la nature.
- Katia Forgues a indiqué une sensibilisation croissante du public — en particulier après la pandémie — au lien entre les enjeux environnementaux et ceux de santé publique. Elle a fait valoir que des mouvements de jeunes à Montréal sont le moteur d'une mobilisation élargie qui normalise l'activisme écologique.
- Colton Buckley a souligné que les inégalités raciales et économiques exacerbent les injustices environnementales, particulièrement dans les collectivités rurales et marginalisées dépourvues de pouvoir politique et des infrastructures nécessaires pour résister aux catastrophes climatiques ou s'en rétablir. Il a soutenu que des solutions efficaces en matière de politiques doivent comprendre un financement public réservé, une représentation inclusive et un investissement proactif dans les zones vulnérables pour prévenir un déplacement à long terme et un effondrement économique.
- Cameron Oglesby a reconnu que de nombreuses solutions gouvernementales et institutionnelles perpétuent un statu quo qui n'a pas bien servi les communautés de justice environnementale. Elle a souligné que les communautés créent déjà leurs propres solutions grâce au pouvoir collectif, à l'aide mutuelle et au partage des ressources.
- Sacnité Acosta a souligné que le « jour zéro », le jour où aucun approvisionnement gratuit en eau n'existera au Mexique, existe déjà pour les collectivités rurales et périphériques, et que de nombreuses personnes — principalement des femmes — se trouvent déjà dans une situation de vulnérabilité alors qu'elles doivent acheter et transporter de l'eau. Elle a également souligné que les gens sont violemment réprimés et criminalisés parce qu'ils défendent leurs territoires et s'unissent pour résoudre les problèmes environnementaux. Ainsi, elle a mis l'accent sur la solidarité et l'importance de la résistance, tout en soulignant que les collectivités devraient être autorisées à se développer et à résoudre leurs problèmes, au lieu d'être forcées de résister.



Tribune jeunesse.

Table ronde de spécialistes avec le directeur exécutif de la CCE : « Justice environnementale : origines, évolution et politiques émergentes en Amérique du Nord »

Résumé : cette table ronde portait sur les mesures passées, présentes et à venir prises en vue de promouvoir la justice environnementale en Amérique du Nord, notamment dans le contexte de la triple crise planétaire : la pollution, les changements climatiques et la perte de biodiversité. Les spécialistes invité·es ont été appelé·es à s'exprimer sur les similarités et les différences dans la compréhension de la JE au Canada, aux États-Unis et au Mexique. Les panélistes ont également examiné en quoi les mesures de JE, comme améliorer l'accès à l'information, promouvoir une participation significative du public et adopter des lois, politiques et programmes de JE, permettent de s'attaquer aux iniquités environnementales que subissent les collectivités historiquement désavantagées et marginalisées : pollution atmosphérique, contamination de l'eau, chaleur extrême, sécheresses, phénomènes météorologiques violents, inondations, manque de nourriture et autres vulnérabilités intersectionnelles.

Les spécialistes qui ont participé à la table ronde étaient :

- Benjamin Chavis, Ph. D., directeur général et animateur, *The Chavis Chronicles*
- Kenneth Martin, directeur, American Indian Environmental Office (Bureau environnemental des Autochtones d'Amérique), EPA des États-Unis
- Eriel Deranger, directrice exécutive et fondatrice, Indigenous Climate Action (Action climatique autochtone)



Eriel Deranger, pendant la table ronde.



Amanda Monforton, pendant la table ronde.

- Amanda Monforton, directrice, Développement des politiques, Environnement et Changement climatique Canada
- Octavio Rosas Landa, professeur, Universidad Nacional Autónoma de México (UNAM)
- Marco Polo Huitrón Bernáldez, directeur, Application des lois fédérales relatives aux crimes contre l'environnement (*Profepa*, *Procuraduría Federal de protección al Ambiente*)

Principaux points saillants et points à retenir :

- Benjamin Chavis, Ph. D., a expliqué que nous devons tirer des enseignements du passé. Nous ne visons pas une refonte du colonialisme. Lorsque Mandela est sorti de prison en Afrique du Sud, il n'a pas essayé de réformer l'apartheid; il fallait le démanteler. À un moment donné, il nous faudra démanteler les systèmes économiques qui entraînent les préjudices que nous subissons.
- M. Chavis a souligné que, si de grands progrès ont été réalisés au cours des dernières décennies concernant la promotion de la justice environnementale, notamment en développant l'unité et le respect mutuel entre collectivités, ces progrès se sont systématiquement heurtés à des contrecoups et à de la répression. Il a mis en garde contre toute altération de l'histoire et tout déni des injustices

systémiques, et a incité à la résistance continue au révisionnisme et à un engagement global et intergénérationnel envers la vérité, la justice et la solidarité au sein du mouvement écologiste.

- M. Chavis a affirmé ce qui suit à propos du premier sommet de leadership environnemental des personnes de couleur qui a eu lieu à Washington D.C., en 1991 : « Je me rappelle que personne d'entre nous n'a demandé la permission de son gouvernement. Nous avons décidé que nous allions tenir ce rassemblement, qui s'est révélé fructueux et productif, et qui a eu un effet durable. Parfois, les Autochtones et les personnes locales veulent obtenir l'aval du gouvernement pour ce qu'ils font. Selon moi, c'est le gouvernement qui devrait obtenir l'aval des peuples autochtones. Nous devons inverser le script, parce que si nous acceptons que les gouvernements imposent les politiques publiques sur les gens, cela ne servira pas les intérêts des gens en ce qui concerne le changement. Mais si ces politiques proviennent de la base et que des membres des collectivités commencent à entrer au gouvernement pour le changer et le transformer, nous aurons plus de chances de réussir. »
- Amanda Monforton a affirmé que le domaine de la justice environnementale n'appartient en rien au gouvernement fédéral, qu'il n'est pas propriétaire du mouvement de justice environnementale et qu'il faut le rendre aux gens qui sont touchés et aux gens qui portent ces fardeaux. Il faut que ces voix, ces récits et ces expériences vécues fassent partie du processus décisionnel et qu'ils éclairent les décisions.
- Amanda Monforton a souligné l'étape importante que représente l'adoption récente de la loi sur la justice environnementale au Canada. D'après cette loi, le gouvernement doit élaborer une stratégie nationale de lutte contre le racisme environnemental et de promotion de la justice environnementale, et la mettre à jour tous les cinq ans. M. Monforton a souligné le fait que l'adoption de la loi — motivée par une décennie de défense des intérêts à la base — constitue une rare et importante réussite en ce qui concerne les actions des collectivités pour influencer la législation fédérale. « Cette étape, a-t-elle souligné, indique un changement prometteur et encourageant dans l'approche de la justice environnementale au Canada. »
- Marco Polo Huitrón Bernáldez a souligné que la vision qu'a le Profepa de la justice environnementale au Mexique se fonde sur deux droits essentiels : l'accès à la justice et un environnement sain, qu'il faut promouvoir en partenariat avec les communautés autochtones. Il a insisté sur le fait qu'une véritable justice environnementale n'est possible que lorsque les représentants gouvernementaux reconnaissent et respectent le rôle essentiel des peuples autochtones dans la protection de leurs terres et de leurs ressources naturelles. La collaboration et la responsabilisation, a-t-il fait valoir, sont essentielles à l'atteinte des objectifs communs que sont la conservation et la justice.
- Eriel Deranger a expliqué que la justice environnementale autochtone diffère de la justice environnementale de base : elle vise non seulement des réformes au sein des systèmes coloniaux, mais aussi l'avancement de la souveraineté, de l'autonomie et de la gouvernance autodéterminée des peuples autochtones ancrée dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Si des communautés autochtones participent à des initiatives de justice environnementale dirigées par l'État dans une perspective d'atténuation, leur objectif, en définitive, consiste à développer des systèmes indépendants fondés sur une relation réciproque avec la terre, les animaux et les écosystèmes. Cette approche recadre la justice en tant que concept collectif et relationnel, et non uniquement centré sur la personne, et envisage un avenir au-delà des paradigmes coloniaux et capitalistes.



Kenneth Martin, pendant la table ronde.

- Eriel Deranger a affirmé que les peuples autochtones ne souhaitent pas nécessairement affiner les lois, les politiques, les systèmes et les gouvernements coloniaux. Cela ne signifie pas que ces peuples n'y participent pas, toutefois. Ils atténuent les effets des systèmes coloniaux tout en faisant progresser leurs propres systèmes.
- Eriel Deranger a ajouté que la visibilité est cruciale, mais qu'il doit s'agir d'un pas vers notre libération, ce qui exige une décolonisation et le démantèlement de ces structures et systèmes. La justice environnementale, en tant que cadre, fait partie des outils disponibles, mais ce n'est pas l'objectif. L'objectif est de créer de nouveaux systèmes équitables pour tout le monde.
- Eriel Deranger a expliqué que les structures actuelles maintiennent des relations inégales et injustes avec les peuples autochtones, les personnes noires, les autres personnes de couleur et les collectivités de couleur au Canada, aux États-Unis et au Mexique. Ces structures, comme la doctrine de la découverte, le statut de nation dépendante au niveau national, la doctrine de la confiance, la doctrine du pouvoir plénier, et d'autres structures archaïques, sont les fondements des cadres juridiques dans lesquels nous existons. À moins qu'il ne soit question de démanteler les fondements de ces pays, aucun peaufinage de ces systèmes ne suffira.
- Eriel Deranger a expliqué que notre relation avec notre lieu d'origine est essentielle. Elle a affirmé ce qui suit : « J'appartiens au peuple des Dénés, et le terme "Déné", lorsqu'on le décompose, signifie "provenir de la terre". Nous sommes des gens qui entretiennent des relations. Nous [Dénés] sommes le peuple caribou, et nous entretenons des relations avec les lieux qui ont défini qui nous sommes en tant que peuple. Lorsque nous parlons de justice environnementale, nous parlons, du moins dans mon territoire, de justice pour le caribou, de justice pour les réseaux fluviaux, de justice pour les plantes, les médicaments et les arbres. Nous ne sommes pas distinct·es de ces choses, nous sommes un seul et même produit. Lorsque nous protégeons le caribou, nous nous protégeons nous-mêmes. Lorsque nous protégeons la qualité de vie pour le caribou, nous protégeons notre propre qualité de vie. Lorsque les animaux et la terre sont malades, nous sommes malades. »
- Eriel Deranger a affirmé que nous devrions œuvrer en parallèle et créer un avenir différent de l'avenir que proposent les systèmes coloniaux capitalistes dans lesquels nous sommes enfermé·es depuis plus de 500 ans.
- Kenneth Martin a souligné qu'une véritable inclusion signifie que l'on assure la représentation des Autochtones dans les milieux où l'on élabore les politiques — pas seulement une voix, mais de nombreuses voix, illustrant la diversité des nations autochtones. Malgré la difficulté de négocier les systèmes coloniaux, il a insisté sur l'importance de continuer de promouvoir une participation autochtone significative au sein de l'EPA et à tous les ordres de gouvernement.
- Octavio Rosas Landa a insisté sur les liens profonds entre la justice environnementale et les systèmes économiques mondiaux, au Mexique. Il a expliqué que de nombreux conflits locaux découlent d'accords commerciaux et d'actions d'entreprises au nom de sociétés étrangères. Il a fait valoir que les cadres juridiques actuels sont inadéquats et que les véritables solutions doivent être collectives et fondées sur le leadership et la participation des collectivités locales aux côtés des gouvernements, du milieu universitaire et des organismes internationaux. Son travail, notamment la fondation de la *Asamblea Nacional de Afectados Ambientales* (Assemblée nationale des personnes touchées sur le plan environnemental), met en évidence le besoin pour des approches transnationales et axées sur les collectivités pour lutter contre les préjudices environnementaux.
- M. Rosas Landa a affirmé : « En ce qui nous concerne, la solution requiert la participation des collectivités locales. Il n'y a aucune solution sans les collectivités. Il y a un dicton issu des communautés autochtones de l'ouest du Mexique : "si la solution n'est pas collective, ce n'est pas une solution" ».
- Benjamin Chavis a mis l'accent sur l'importance du leadership de base dans la promotion de la justice environnementale et la préconisation d'un changement provenant des communautés autochtones et de première ligne au lieu d'attendre l'autorisation du gouvernement. Il a souligné la nécessité de bâtir un mouvement plus fort que la résistance grâce à une organisation et à une communication efficaces, ainsi qu'à la confiance, la technologie jouant un rôle crucial pour amplifier les actions. M. Chavis a également souligné l'importance de dresser des plans clairs et réalisables à la suite de la réunion, de manière à assurer responsabilité et inclusivité, en particulier pour mobiliser et inspirer les jeunes dans la lutte continue pour la justice environnementale.

Ouverture officielle de la 31e session ordinaire du Conseil

Exemples fournis :

- Amanda Monforton a mis en évidence le travail collaboratif réalisé par la CCE avec la Première Nation Aamjiwnaang. Elle a ajouté que la participation des membres de la collectivité les plus touchés au processus décisionnel avait assuré le succès du projet.

Politiques, rapports ou outils clés :

Loi sur la JE de 2024 du Canada (lien)

Résumé : une cérémonie d'ouverture officielle de la session du Conseil a eu lieu à la suite de la séance de la deuxième journée, en soirée. Cette cérémonie a été l'occasion d'accueillir Queen Quet, autrice, informaticienne, conférencière, mathématicienne, historienne, chroniqueuse, préservatrice, défenseuse de la justice environnementale, écologiste, consultante en cinéma et « L'artiviste ». Fondatrice de la Gullah/Geechee Sea Island Coalition.



Queen Quet, en compagnie de Michael S. Regan, administrateur de l'EPA des États-Unis, lors de la cérémonie d'ouverture.



3ème journée:
26 juin 2024

Le programme de la troisième journée comportait des présentations des lauréats d'une subvention du programme EJ4Climate de la CCE, ainsi que des présentations de membres du Réseau de collectivités pour la justice environnementale (RCJE) de la CCE et d'équipes de jeunes du programme Génération de leaders de l'environnement (PGLE). Ces présentations ont été suivies de discussions avec les membres du Conseil et des spécialistes en justice environnementale. Le Conseil est composé des représentant·es des plus hautes autorités chargées de la protection de l'environnement (ministre ou équivalents) du Canada, du Mexique et des États-Unis.

Présentation de la CCE sur le programme de subventions EJ4Climate et le Réseau de collectivités pour la justice environnementale

Résumé : **cette présentation portait sur le programme de subventions communautaires *EJ4Climate* de la CCE et sur le RCJE, créé pour mobiliser les collectivités et les organisations en vue de faciliter les processus d'apprentissage et d'échange de connaissances, et ainsi renforcer leurs capacités et leur adaptation aux changements climatiques. La présentation était animée par Violaine Pronovost, chargée des programmes de subventions communautaires de la CCE. Des titulaires de subventions du programme *EJ4Climate* et des membres du RCJE ont également participé aux discussions pour partager des récits sur la justice environnementale provenant des collectivités avec lesquelles ils·elles collaborent. Voici les titulaires de subventions *EJ4Climate* et les membres du RCJE ayant participé aux discussions :**

- Jackie Medcalf, directrice générale, *Texas Health and Environment Alliance* (Alliance pour la santé et l'environnement du Texas)
- Orion Kriegman, directeur général fondateur, *Boston Food Forest Coalition* (Coalition de forêts nourricières de Boston)
- Jeffrey Renfrow, directeur, *Rio Bravo Restoration* (Restauration du Rio Bravo)
- Perry Mcleod-Shabogesic, Première Nation de Nipissing
- Jose Torcal, chargé de projet, *Isla Urbana*
- Marley Kozak, responsable des programmes nationaux, *The Resilience Institute* (Institut de la Résilience)
- Jaziel Soto Torres, membre de la communauté autochtone Cucapá El Mayor

Principaux points saillants et points à retenir :

- Les récits peuvent aider à promouvoir la justice environnementale en donnant la parole aux personnes les moins entendues, en mettant en évidence leurs enjeux et en partageant l'expertise communautaire et les enseignements tirés. Les récits peuvent amener des changements, établir un contact émotionnel avec les gens, diffuser de l'espoir et motiver d'autres personnes qui peuvent avoir des expériences et des préoccupations semblables à s'exprimer.
- Lors des trois derniers cycles de financement, 42 projets proposés par des équipes du Canada, du Mexique et des États-Unis ont obtenu un soutien financier dans le cadre du programme de subventions *EJ4Climate* de la CCE. Menés par des collectivités et des organisations locales, ces projets portaient sur des questions spécifiques de justice environnementale.



Violaine Pronovost, animant la discussion.

- Outre le programme de subventions *EJ4Climate*, la CCE propose le programme de subventions du Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement, aussi appelé « PNAACE ». Créé en 2010, ce programme vise les collectivités mal desservies et vulnérables et soutient des projets communautaires portant sur des injustices environnementales.
- La CCE a créé le RCJE, qui soutient l'échange d'expériences entre collectivités et de conseils pratiques entre les organisations membres du réseau. La CCE a organisé un atelier traditionnel relatif au RCJE à Oaxaca, au Mexique, en novembre 2023. Des représentant·es de 13 organismes et des communautés autochtones d'Amérique du Nord ont participé à l'atelier sur la justice environnementale, en particulier dans le contexte des changements climatiques.

Politiques, rapports ou outils clés :

- Programme de subventions EJ4Climate de la CCE (lien)
- Programme de subventions du PNAACE de la CCE (lien)
- Carte de récits et base de données du Réseau de collectivités pour la justice environnementale de la CCE (lien)

Présentation de Jackie Medcalf, directrice générale, *Texas Health and Environment Alliance* (Alliance pour la santé et l'environnement du Texas)

Résumé : **l'Alliance pour la santé et l'environnement du Texas (*Texas Health and Environment Alliance*, THEA) a obtenu une subvention du programme *EJ4Climate* en 2023–2024 pour le projet intitulé *Empowering Vulnerable Communities to Prevent Toxic Chemical Exposure from Climate Change Events* (Habiliter les communautés vulnérables à prévenir l'exposition aux produits chimiques toxiques lors d'événements liés aux changements climatiques).**



Jackie Medcalf, pendant la séance.

Résumé d'extraits de la présentation :

- En 2011, des reportages locaux avançaient que l'eau de robinet à Houston était radioactive. J'avais une étude de cas d'un semestre à mener. J'ai donc décidé d'étudier l'eau à mon domicile familial. Pendant cette période, j'ai été très malade – j'ai perdu 23 kilos, je perdais mes cheveux, j'ai perdu l'usage de mes deux mains et je faisais environ sept crises épileptiques par semaine. Les médecins ne parvenaient pas à déterminer l'origine de mes maux.
- Lorsque j'ai testé notre eau, j'ai découvert la présence de métaux lourds et d'autres contaminants. J'ai subi des tests pour détecter la présence de métaux lourds, et 19 d'entre eux ont été détectés. J'ai effectué des recherches exhaustives pour comprendre ce qui se passait dans notre milieu et pour savoir comment nous pouvions nous défendre. J'ai appris que notre ranch familial était entouré de quatre sites de déchets toxiques, des lieux visés par le *Superfund*, dont un se trouvait dans la rivière près de laquelle j'ai grandi et où j'ai nagé, pêché et fait de la navigation de plaisance.
- Il a fallu des années pour convaincre l'État du Texas de se pencher sur notre santé. Quand les responsables l'ont finalement fait, ils ont constaté la présence de 17 types de cancers, dont 14 affichaient des taux anormalement élevés. Des enfants perdaient la vue à cause d'un rare type de cancer de l'œil et en décédaient à un taux 16 fois supérieur à la moyenne de l'État. On a également constaté une rare déficience congénitale chez des bébés qui naissaient avec leurs organes digestifs en dehors de leur corps. Nous avons appris que 30 % des grossesses dans ma collectivité comprenaient au moins un résultat indésirable en matière de santé.
- Nous examinons trois collectivités et les aidons à lutter contre les injustices environnementales et à nettoyer d'anciens sites d'enfouissement de déchets qui mettent en danger la santé publique. Ces collectivités sont diverses, allant de communautés de personnes de couleur à des communautés de personnes âgées de race blanche et à des communautés de familles comptant de nombreux enfants de moins de cinq ans, l'une des populations les plus vulnérables.

Présentation d'Orion Kriegman, directeur général fondateur, *Boston Food Forest Coalition* (Coalition de forêts nourricières de Boston)

Résumé : la *Boston Food Forest Coalition* (BFFC) a obtenu une subvention dans le cadre du programme de subventions *EJ4Climate* en 2023–2024 pour le projet intitulé *Community-led Food Forest Development for Climate Resilience* (Développement de forêts nourricières par la communauté pour la résilience climatique à Boston). Orion Kriegman a partagé des récits de sa collectivité.



Orion Kriegman s'entretient avec les membres du Conseil, Iván Rico Lópes, sous-ministre du Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales (Semarnat, Secrétariat à l'Environnement et aux Ressources naturelles) du Mexique, et Sandra McCardell, sous-ministre adjointe d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC), dans l'aire d'exposition de la session du Conseil.

Extraits choisis de la présentation :

Citations d'Orion Kriegman :

« Nous n'allons pas arrêter les changements climatiques, mais nous pouvons nous rassembler pour créer une justice pendant qu'il évolue. C'est peut-être la tâche la plus difficile et la plus urgente de notre époque. »

« Comme nous le savons, l'été 2023 a été le plus chaud jamais enregistré à l'échelle mondiale. Les étés 2021 et 2022 ont été les plus chauds et les plus humides à Boston. Mais cette chaleur et cette humidité sont ressenties de manière inégale en raison du racisme. Les communautés noires et brunes de Boston vivent dans des quartiers comptant 20 % moins de parcs et 40 % moins de couverts forestiers. On observe dans ces quartiers une disparité de température diurne moyenne de 7,5 degrés plus chaude que celle des quartiers principalement blancs. »

« Alors, imaginez plutôt un Boston où un réseau de parcs urbains remplacerait les terrains vacants, de Mattapan à Dorchester et à l'est de la ville, et capterait le carbone et l'eau de pluie et rafraîchirait l'îlot de chaleur urbain. Le couvert forestier offrirait un accès à des aliments frais aux enfants qui grandissent, à leurs grands-parents — à tout le monde, quoi, tous des voisins vivant dans des îlots d'espaces verts. Imaginez un Boston plus équitable et plus résilient aux changements climatiques. »

« Lorsqu'un jeune homme a été tué par balle devant notre verger communautaire en pleine croissance, avec ses ami·es et sa famille, nous avons planté un arbuste à bleuets à sa mémoire. J'ai eu une révélation. Nous cultivons bien plus que de la nourriture dans ces espaces. Nous cultivons des relations entre voisines d'origines diverses, de cultures et de langues différentes, de races et de classes différentes. La résilience, c'est nous connaître mutuellement. Mais si nous n'étions pas propriétaires de la terre, tout ce bon travail serait déraciné. Nous avons donc créé une fiducie foncière collective pour être propriétaires de la terre ensemble à perpétuité, et nous l'avons appelée la *Boston Food Forest Coalition* (Coalition de forêts nourricières de Boston). »

« Nous achetons le terrain à la ville de Boston pour 100 $, et nous en détenons le titre; le terrain appartient donc à la collectivité à perpétuité. Une conception fondée sur la nature : des recherches montrent que des forêts urbaines et des couverts forestiers verts, judicieusement plantés, peuvent réduire de 10 degrés la température de l'air dans les quartiers urbains. L'intendance et l'éducation : les responsables locaux qui conçoivent les parcs en deviennent les intendants, organisant des soupes populaires, des festivals de musique, des fêtes d'anniversaire, et plus encore. »

« Nous croyons que la culture de la ville peut être transformée. Imaginez chaque parc avec son propre festival de la récolte, et chaque parc récoltant l'abondance qu'il crée, et les intendants distribuant les aliments aux personnes indigentes par l'intermédiaire d'églises et de refuges pour sans-abri. »

« J'estime que ces forêts nourricières sont des graines d'espoir. L'espoir n'est pas quelque chose que nous possédons; c'est quelque chose que nous offrons à la terre, que nous arrosons, que nous entretenons, que nous aidons à croître, et que nous transmettons à la génération suivante. »

Présentation de Perry Mcleod-Shabogesic, de la Première Nation de Nipissing, et Jose Torcal, chargé de projet, *Isla Urbana*



Jose Torcal, pendant la discussion de groupe.

Résumé : **Perry Mcleod-Shabogesic et Jose Torcal ont partagé des renseignements sur leur projet intitulé *One Water, Somos Agua* (Une eau, nous sommes l'eau), une collaboration entre des communautés autochtones du Canada et du Mexique. Mené par la Première Nation de Nipissing au Canada et l'ONG *Isla Urbana* au Mexique, ce projet vise à accroître la résilience par rapport à l'eau par la collecte des eaux de pluie. Il a reçu une subvention *EJ4Climate* en 2022–2023.**

Extraits choisis de la présentation :

« …le lac Nipissing […] fait 20 milles (32 km) de long sur 10 milles (16 km) de large. Quand j'étais jeune, nous allions jouer au hockey dans les baies et sur le rivage. Nous traversions le lac en patins lorsqu'il gelait à l'automne. Avec les changements climatiques, nous ne pouvons plus le faire. De la glace se forme encore, mais ce n'est pas une bonne glace — elle est blanche et faible, pleine de fissures et de bulles. Nous ne pouvons donc plus faire les choses que nous faisions lorsque j'étais jeune. De plus, lorsque nous jouions au hockey dans les baies, quand nous avions soif, nous percions des trous dans la glace avec les lames de nos patins et nous buvions l'eau. Elle était fraîche et formidable, au goût délicieux. Nous ne faisons plus cela. »
— Perry Mcleod-Shabogesic

« Partout au Canada, certaines Premières Nations n'ont [souvent] pas accès à de l'eau potable fraîche. Alors, quand s'est présentée la possibilité de travailler avec les responsables du projet *One Water* (Une eau), qui porte sur un programme de collecte des eaux de pluie, nous l'avons saisie. Quand j'étais jeune, nous collections aussi l'eau de pluie. Nous appelions cela de l'"eau douce". Nous pouvions la boire, nous pouvions l'utiliser pour nous laver, pour cuisiner — cela faisait partie de la manière dont nous accédions à l'eau. Mais au fil des années, nous avons abandonné cette pratique. »
— Perry Mcleod-Shabogesic



Perry Mcleod-Shabogesic, pendant la séance.

« Comme l'a dit Perry, en matière d'accès à l'eau pour les peuples autochtones et les Premières Nations, le problème de l'eau au Canada est extrêmement grave. Cela pourrait même être moins apparent qu'au Mexique, où la crise de l'eau est manifeste. »
— Jose Torcal (citation obtenue en interprétation simultanée, de l'espagnol à l'anglais)

« Il existe d'autres organisations comme celle-ci, comme *Isla Urbana*, qui travaillent depuis plus d'une décennie à la collecte des eaux de pluie partout au pays, et qui ont aidé plus de 30 000 familles à devenir autosuffisantes en matière d'eau. Elles collectent l'eau de pluie qui tombe sur les toits. Ainsi, lorsque le projet *One Water* (Une eau) est apparu au Mexique, nous avions déjà des connaissances fermement ancrées dans nos communautés autochtones sur la manière de collecter les eaux de pluie. La Première Nation de Nipissing au Canada possède une très grande expérience en matière de gouvernance, de gestion des ressources et d'autodétermination. Alors, l'idée derrière le projet *One Water* (Une eau), ou *Somos Agua* (Nous sommes l'eau), c'est que les trois collectivités au Mexique et la collectivité de Nipissing peuvent collaborer et échanger leur expérience.
— Jose Torcal (citation obtenue en interprétation simultanée, de l'espagnol à l'anglais)

« Comme l'a dit Perry, cette année, des membres des trois communautés autochtones du Mexique se rendront sur le territoire de la Première Nation de Nipissing pour installer trois systèmes de collecte d'eaux de pluie, en les adaptant évidemment au contexte historique et climatique dans cette région du Canada. Alors, nous sommes très enthousiastes en vue de cette prochaine étape du projet, et nous nous réjouissons à la perspective de nous rendre là-bas et d'avancer. »
— Jose Torcal (citation obtenue en interprétation simultanée, de l'espagnol à l'anglais).

« Ce lac a une personnalité, il a un esprit. Nous le connaissons. Chaque baie, chaque île a une histoire. Chacune et chacun de nous a une histoire et une chanson, et tout cela, et ce sont ces chansons, ces cérémonies et vibrations qui nous unissent à la création, et nous pouvons demander cette aide. Nous ne pouvons pas le faire seul·es. Nous avons besoin de l'aide de tous les êtres, pas seulement les humains. Et c'est par nos cérémonies, nos prières et nos chansons partout sur l'île de la Tortue et dans le monde que nous devons inclure cela dans ce que nous faisons. C'est important. *Miigwetch.* »
— Perry Mcleod-Shabogesic

Présentation de Jeffrey Renfrow, directeur, *Río Bravo Restoration*, (Restauration du Rio Bravo)

Résumé : **Jeffrey Renfrow a partagé des récits de *Rio Bravo Restoration* (Restauration du Rio Bravo). *Río Bravo Restoration* a reçu une subvention du PNAACE pour la période 2022–2024 pour le projet intitulé « Renforcement des capacités socioenvironnementales pour lutter contre la COVID-19 et les changements climatiques dans les collectivités rurales du Rio-Grande-Rio Bravo ».**



Jeffrey Renfrow parlant de son travail dans l'aire d'exposition après sa présentation.

Résumé d'extraits de la présentation :

- Jeffrey Renfrow a affirmé qu'il a commencé à mieux comprendre les défis et les conditions inégales auxquels étaient confrontés les gens le long de la frontière et le long du Rio Grande et du Rio Bravo. Ces gens sont incroyablement résilients et ingénieux, mais ils vivent dans un endroit où la seule option est de vivre des produits de la terre. Le paysage est fortement dégradé à cause du surpâturage, des changements climatiques et d'autres défis. Il n'y a pas de réseau électrique dans la région dans un rayon de centaines de kilomètres, et l'accès aux infrastructures ordinaires, à l'eau potable et à la nourriture est très limité.
- Jeffrey Renfrow a expliqué la situation ainsi : « Nous [*Río Bravo Restoration*] avons créé un partenariat fondé sur la confiance. Nous avons beaucoup travaillé avec l'énergie solaire pour remédier au manque d'électricité. À de nombreux endroits, il y avait des systèmes qui ne fonctionnaient plus parce que les gens n'avaient pas les moyens de remplacer leurs batteries. Nous avons installé des systèmes alimentés par l'énergie solaire dans cinq écoles dotées de tels systèmes, mais dont les batteries ne fonctionnaient plus. Nous avons enseigné aux gens comment installer des systèmes alimentés par l'énergie solaire, créé une coopérative d'achat pour rendre l'énergie solaire plus abordable, réparé des systèmes fonctionnant à l'énergie solaire et réalisé des travaux de jardinage pour renforcer les capacités, en aidant les gens à obtenir les outils nécessaires pour jardiner, y compris des systèmes de captage des eaux. »
- Jeffrey Renfrow a dit : « Nous [*Río Bravo Restoration*] avons créé le *Grupo Común de Conservación* (GCC, groupe commun de conservation), un groupe de membres de la population locale à qui nous avons enseigné comment réaliser des travaux de restauration. Nous leur avons offert une formation sur la rivière, sur les travaux sur les terres en milieu sec et sur la recherche de cactus rares. Cela a créé du travail bien rémunéré, renforcé l'enthousiasme et l'adhésion en vue de futurs travaux de restauration, et développé les capacités pour remédier à l'importante dégradation des paysages et des prairies qui ne soutiennent plus le mode de vie fondé sur l'élevage dont les gens ont besoin pour survivre. »

Présentation de Marley Kozak, chargée de programmes nationaux, *The Resilience Institute*, (L'Institut de la Résilience)



Photo de groupe avec Violaine Pronovost et des titulaires d'une subvention EJ4Climate.

Résumé : Marley a participé à l'atelier trinational qui a eu lieu au Mexique sous les auspices du projet de Réseau de collectivités pour la justice environnementale de la CCE. Elle a partagé des récits de sa collectivité.



Marley Kozak, pendant sa présentation.

Extraits choisis de la présentation :

Citations de Marley Kozak :

« …nous avons également obtenu une subvention *EJ4Climate*, ce qui a permis la réalisation du projet intitulé *Seeding the Future: Adaptation to Climate Impacts Through Healthy Ecosystems and Traditional Plants* "Semer pour l'avenir : Adaptation aux effets des changements climatiques grâce à des écosystèmes salubres et aux plantes traditionnelles" au sein de la Première Nation Piikani… Cette Première Nation est membre de la Confédération des Pieds-Noirs, située dans le sud de l'Alberta. Ce peuple se trouve dans un environnement unique de prairies herbeuses vallonnées et de forêts montagnardes, niché à la base des contreforts des montagnes Rocheuses canadiennes. »

« La Première Nation Piikani est confrontée à des risques de sécheresses, d'inondations, de feux incontrôlés, de perte de biodiversité et d'insécurité alimentaire. Pis encore, ces défis s'accompagnent de facteurs de stress supplémentaires, tels qu'un changement de débit d'eau causé par des barrages, un surpâturage sur les terres traditionnelles du peuple et des pratiques agricoles occidentales. »

« Le foin d'odeur est une plante culturellement importante non seulement pour le peuple des Piikani, mais aussi pour de nombreux peuples autochtones dans le monde. Sa culture se pratique dans des zones humides, des marais et des prés. Malheureusement, ces écosystèmes sont en déclin en raison des effets de l'activité humaine et de la crise climatique. »

« Nous travaillons également avec des jeunes de la Nation dans le cadre de plusieurs projets axés sur le climat. L'un de ces projets est un programme de récits sur la résilience. Il permet aux étudiantes et étudiants d'en savoir plus sur les changements climatiques et de partager leurs récits concernant les effets des changements climatiques à l'échelle locale, la résilience et la justice climatique. Un autre programme sur lequel nous travaillons vise à renforcer la sécurité alimentaire grâce à une ferme hydroponique afin de lutter contre l'insécurité alimentaire. Nous travaillons également avec des étudiant·es pour créer et mettre en œuvre un programme de compostage. »

« Un problème important que nous constatons tient au fait que les collectivités locales et autochtones sont souvent exclues des processus décisionnels et d'élaboration de politiques. Ces processus portent sur des sujets qui ont des effets sur l'autodétermination économique, environnementale et politique des collectivités. »

« Nous constatons que les plans d'adaptation aux changements climatiques ne sont pas propres aux collectivités. Souvent, les plans nationaux et mondiaux ne sont pas pertinents par rapport aux besoins pressants des collectivités avec lesquelles nous travaillons. Ils sont souvent longs à mettre en œuvre et très coûteux. Le délai entre la planification et l'action constitue un autre obstacle important. »

Présentation de Jaziel Soto Torres, communauté autochtone Cucapá El Mayor



Tribune sur le programme de subventions EJ4Climate et le Réseau de collectivités pour la justice environnementale de la CCE.

Résumé : **fier membre du groupe autochtone des Cucapás de la Basse-Californie du Sud, au Mexique, Jaziel Soto Torres a participé à l'atelier trinational du Réseau de collectivités pour la justice environnementale de la CCE, tenu au Mexique en 2023. Il a partagé des expériences de sa collectivité.**

Résumé d'extraits de la présentation :

- Jaziel Soto Torres a affirmé ce qui suit : « La communauté autochtone *Cucapá El Mayor* vit dans l'État de la Basse-Californie du Sud, et notre territoire s'étend à des réserves dans l'État du Sonora. Notre communauté a été reconnue en tant que groupe ethnique national, et nous faisons partie d'un groupe ethnolinguistique et humain qui englobe différentes communautés autochtones. Notre groupe est très étroitement lié au fleuve Colorado. Comme vous pouvez le constater, bon nombre de communautés autochtones membres de ce groupe ethnolinguistique vivent sur les rives du fleuve Colorado. Nous formons des communautés très unies, et même celles qui ne sont pas établies le long de ce fleuve reconnaissent leur lien à celui-ci par la transmission de récits et de connaissances traditionnelles ».
- Jaziel Soto Torres a précisé : « À l'heure actuelle, l'eau constitue notre principal problème. Des barrages ont bloqué le débit naturel du fleuve Colorado par suite d'accords binationaux. Mais auparavant, j'aimerais préciser qu'un de nos principaux problèmes et obstacles est causé par la Commission internationale des frontières et des eaux (IBWC, *International Boundary and Water Commission*), qui gère la source et le débit naturel du fleuve. La Commission retient l'eau grâce à l'utilisation de barrages, et l'un de nos principaux problèmes est que nous sommes exclus des accords entre le Mexique, les États-Unis et l'IBWC ».
- Jaziel Soto Torres a dit : « Nous savons que le delta du fleuve Colorado est l'endroit où le fleuve rencontre la mer, mais il n'y a maintenant plus de lien entre le fleuve et la mer, parce que l'eau est retenue depuis longtemps. Nous pouvons constater la dégradation de l'environnement ici. Il y avait auparavant un type très particulier de prairie dans cet écosystème. La dégradation de l'environnement est évidente. Dans notre région, nous avons également une lagune qui est maintenant complètement asséchée.
- Jaziel Soto Torres a précisé : « Lors de la fonte de la glace du fleuve Colorado, nous recevions d'importants volumes d'eau. L'eau est maintenant retenue par les barrages, et celle que nous recevons aujourd'hui provient d'une usine de traitement des eaux usées de la ville de Mexicali. Nous obtenons également de l'eau grâce à des activités agricoles, mais ce n'est plus de l'eau naturelle à 100 % provenant du fleuve. Cela entraîne des répercussions sur la pêche, notre principale activité de subsistance. Nous étions aussi auparavant des chasseurs et des cueilleurs, mais ces activités ont été fortement touchées et n'ont plus lieu, à cause de la dégradation de l'environnement. Cela crée également des problèmes liés à la préservation de notre culture ».
- Jaziel Soto Torres a indiqué ce qui suit : « La photo à gauche est une photo de ma grand-mère, tenant une jupe qui fait partie de nos connaissances et de notre costume traditionnels. Cette jupe provient d'un saule, arbre sacré pour nous. Il fournit des matières pour la fabrication d'outils, de médicaments traditionnels, et de nombreuses autres choses. Toutefois, le saule requiert une humidité élevée, et je ne vois plus d'écorce de saule depuis mes neuf ans. Je ne vois plus de saules près de notre communauté. Ils se trouvent loin, dans des zones gérées par des associations civiles vouées à la conservation ».
- Jaziel Soto Torres a affirmé ce qui suit : « Je souhaite porter à votre attention l'inégalité sociale massive au sein de notre communauté. Il existe un manque d'intérêt de la part des gouvernements du Mexique et des États-Unis, qui n'invitent pas notre participation aux accords binationaux. Cela a entraîné d'énormes problèmes dans notre tissu social et rendu notre survie difficile. Nous subissons des températures très élevées. Hier aux nouvelles, on a dit que Mexicali faisait partie des villes où la température est la plus chaude. Il y a aussi un abandon de la part des institutions, ce qui nous a empêchés d'élaborer des projets de résilience aux changements climatiques ».

Équipes de jeunes du programme Génération de leaders de l'environnement (PGLE)

Résumé : le PGLE est la plus récente initiative d'engagement jeunesse de la CCE. Elle soutient les jeunes leaders d'Amérique du Nord par des possibilités pratiques, une formation axée sur des compétences et l'établissement de liens avec des spécialistes et des responsables des décisions pour promouvoir des solutions locales aux défis environnementaux et climatiques. Les membres de la première cohorte du PGLE ont présenté leurs projets et leurs travaux. Ces membres sont :

- McKenna Dunbar et Jake Barnett, *Electrivive*
- Ana Cristina Posadas García et Daniela Guadalupe De Regil Muñoz, *Organización para Restaurar el Medio Ambiente y la Armonía Social*—ORMA (Organisation pour restaurer l'environnement et l'harmonie sociale)
- Alexandre Savard et Nicolas Jourdan-Gassin, *Encore! Biomatériaux (Encore! Biomaterials)*

Jorge Daniel Taillant, directeur exécutif de la CCE, et Emiliano Reyes, conseiller technique en matière de changements climatiques, *Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit, GIZ*, (Société de développement allemande) ont fait des observations préliminaires.



Jacob Barnet et McKenna Dunbar, membres de l'équipe fondatrice, Electrivive.

Principaux points saillants et points à retenir :

- McKenna Dunbar et Jake Barnett ont donné une présentation sur leur projet, *Electrivive*, un outil de perfectionnement de la main-d'œuvre en matière de décarbonation équitable des bâtiments. Il vise à résoudre deux principaux problèmes systémiques : la récidive, ou la compréhension du fait que les membres de la société auparavant incarcérés ont tendance à retourner dans le système carcéral en raison du manque de soutien sociétal systémique; et les changements climatiques et problèmes connexes, tels que le fardeau énergétique et le racisme environnemental. *Electrivive* est un outil fondamental de perfectionnement de la main-d'œuvre qui vise à éduquer les membres du public sur les problèmes énergétiques holistiques, ainsi qu'à leur permettre de comprendre la décarbonation des bâtiments et l'efficacité énergétique dans un lieu où les choix sont limités.



Ana Cristina Posadas, cofondatrice de l'*Organización para Restaurar el Medio Ambiente y la Armonía Social* (ORMA) (Organisation pour restaurer l'environnement et l'harmonie sociale).

- Ana Cristina Posadas García a donné une présentation sur l'*Organización para Restaurar el Medio Ambiente y la Armonía Social* (Organisation pour restaurer l'environnement et l'harmonie sociale), une stratégie axée sur la restauration et la conservation de la zone humide de Ciénega de Tamasopo. En collaboration avec la communauté locale, le projet allie la formation à l'environnement et les solutions



Alexandre Savard, cofondateur d'Encore! Biomatériaux (Encore! Biomaterials)

fondées sur la nature. Ces solutions sont proposées par la collectivité en vue de conserver la biodiversité et de promouvoir des pratiques agricoles durables. Elles visent également à éliminer l'incinération des déchets de canne à sucre, qui provoque de la contamination ainsi que des feux destructeurs.

- Alexandre Savard a fait une présentation sur *Encore! Biomatériaux (Encore! Biomaterials)*, une solution visant à réduire la pollution plastique et celle causée par les déchets organiques grâce au développement de matières durables à partir des déchets organiques d'aujourd'hui. *Encore! Biomatériaux* a créé une procédure de compostage en utilisant des déchets de l'industrie brassicole et a reçu des déclarations d'intérêt de la part de différents secteurs industriels.

Politiques, rapports ou outils cités :

- Cohorte de 2024 du PGLE (lien)

Dialogue avec le Conseil sur la justice environnementale

Résumé : durant de cette séance, les membres du Conseil et des spécialistes invité·es ont participé à un dialogue public sur la justice environnementale. Les spécialistes invité·es étaient :

- Emiliano Reyes, conseiller technique en matière de changements climatiques, *Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit* (GIZ, Société de développement allemande)
- Faith Magdalena de León, chercheuse principale et conseillère parajuridique, Association canadienne du droit de l'environnement (ACDE)
- William J. Barber III, directeur principal, Impact et investissements équitables, *Coalition for Green Capital* (Coalition pour un capital vert).

Le dialogue était animé par Jorge Daniel Taillant, directeur exécutif de la CCE. Trois membres du Conseil y ont participé : Janet McCabe, administratrice adjointe de l'EPA des États-Unis; Sandra McCardell, sous-ministre adjointe d'ECCC du Canada, et Iván Rico López, sous-ministre du Semarnat du Mexique. Esteban Escamilla Prado, président du CCPM pour 2024, et la professeure La'Meshia Whittington ont également prononcé un discours.

Extraits choisis de la séance :

« L'initiative *Journey to Justice* (Parcours vers la justice) de l'administrateur Regan est l'occasion de rencontrer les gens en personne au sein des collectivités, et c'est ce qu'il fait. Il rencontre des gens sur leur perron, dans les écoles et dans les églises pour entendre et constater en personne les enjeux avec lesquels les gens sont aux prises. Dans de nombreux cas, il apprend depuis combien d'années ils frappent à la porte du gouvernement sans obtenir de réponse, parfois depuis si longtemps qu'ils ne le font plus. »
— Janet McCabe

« Comme dernier exemple, je propose la création d'un nouvel organe au sein de l'EPA, l'*Office of Environmental Justice and External Civil Rights* (Bureau de la justice environnementale et des droits civils externes), en 2022. Ce bureau est à l'image de notre structure organisationnelle : 200 membres du personnel dont le travail est axé sur la justice environnementale et sur les droits civils externes. Ils ont pour tâche de promouvoir ces préoccupations, de les mettre sur un pied d'égalité avec notre *Office of Air* (Bureau de l'air), notre *Office of Water* (Bureau de l'eau) et d'autres organes importants… Ce nouveau bureau a joué un rôle crucial dans notre engagement à relever le défi lancé par le président Biden aux organismes fédéraux, c'est-à-dire consacrer au moins 40 % des investissements fédéraux, voire plus encore, aux communautés désavantagées. Il s'agit d'un engagement extraordinaire que le président a demandé à nos organismes, d'une ampleur que nous n'avons jamais vue auparavant, et envers lequel nous sommes tenus responsables. Ainsi, tout ce que nous accomplissons au sein de l'EPA est ancré dans la conviction que tous les gens, peu importe la couleur de leur peau, leur niveau de richesse ou leur code ZIP, méritent de bénéficier de la pleine protection que prévoient nos lois environnementales. »
— Janet McCabe

« Des décennies de travaux en matière de défense des intérêts de la collectivité se sont soldées par une nouvelle loi en matière de justice environnementale. Il s'agit de la "Loi concernant l'élaboration d'une stratégie nationale visant à évaluer et à prévenir le racisme environnemental ainsi qu'à s'y attaquer et à faire progresser la justice environnementale"…

« Beaucoup de gens ont travaillé longtemps pour que les préoccupations de collectivités et d'organisations communautaires atteignent le Parlement et voir la prise d'une mesure aussi fondamentale et significative. Cette nouvelle loi souligne les inégalités environnementales persistantes au Canada et reconnaît que les personnes autochtones, racisées et marginalisées sont plus susceptibles de vivre dans des zones dangereuses pour l'environnement.

« Cette loi souligne le besoin de promouvoir la justice environnementale partout au Canada. Elle met en évidence le fait que le gouvernement fédéral doit se concentrer sur la lutte contre les iniquités systémiques profondes et persistantes, pas seulement sur les fardeaux environnementaux, mais sur les fondements mêmes de notre société, y compris nos institutions de base. »
— Sandra McCardell

« La justice environnementale se reflète dans notre cadre juridique et constitutionnel. Dans notre constitution, nous reconnaissons le droit à un environnement sain, et nous avons participé à des accords internationaux qui nous ont permis d'avancer dans ce domaine. Un exemple bien connu est l'accord d'Escazú, et nous travaillons à un protocole axé sur la protection des personnes qui défendent l'environnement, ainsi

que sur l'accès à l'information et la justice environnementale. »
— Iván Rico López, (citation obtenue en interprétation simultanée, de l'espagnol à l'anglais)

« Les plans de justice — les 11 plans de justice auprès des communautés autochtones — font partie de nos programmes de développement. Ces 11 plans de justice illustrent notre engagement envers la justice environnementale. Notre travail s'étend au-delà des questions environnementales; nous abordons également les aspects sociaux, territoriaux et éducatifs en vue de rétablir la valeur historique de ces communautés. La communauté des Yaquis en est un bon exemple, mais ce n'est pas la seule. »
— Iván Rico López (citation obtenue en interprétation simultanée, de l'espagnol à l'anglais)

« Au Mexique, nous travaillons selon une nouvelle vision, une vision qui nous rapproche davantage des communautés et qui donne une place centrale à la vie. L'environnement est directement lié à la vie. L'eau, la flore et la faune sont directement liées à notre bien-être, et c'est ainsi que nous abordons les enjeux environnementaux dans notre pays. »
— Iván Rico López (citation obtenue en interprétation simultanée, de l'espagnol à l'anglais)

« Voici quelques points à mentionner : la JE est complexe. Elle fait l'objet de nombreuses définitions, et elle se situe dans des contextes historiques, politiques et sociaux très différents selon l'endroit où elle se manifeste. Il existe des manifestations très différentes de la JE, et différentes choses sont appelées "JE". Mais il existe également de nombreux points communs, et c'est important. C'est ce qui unit cette discussion — c'est ce qui fait de cette question un point central. Car autrement, tout serait de la JE, tous les problèmes environnementaux seraient de la JE. Et ce n'est pas le cas. »
— Jorge Daniel Taillant

« La justice environnementale autochtone est différente [de la justice environnementale de base], mais elle en fait partie. C'est important. Elle est définie par la colonisation, par les luttes des peuples et des communautés autochtones. Elle suivra des parcours uniques dans la discussion sur la JE. Cela a fait partie de notre conversation. J'ai bien retenu le message d'Eriel : "Nous ne devons pas simplement affiner les structures coloniales. Nous devons démanteler les iniquités systémiques, les iniquités historiques, et tout rebâtir". »
— Jorge Daniel Taillant



William J. Barber III pendant le dialogue avec le Conseil sur la justice environnementale.

Résumé d'extraits de la séance :

- La professeure Whittington a affirmé ce qui suit : « Le mot-clé est "application". Nous ne devons pas simplement intégrer des politiques dans nos pratiques; nous devons également veiller à leur application. Sans application, les politiques ne sont que symboliques ».
- William J. Barber III a précisé : « Nous savons que la transition climatique et la répartition équitable de ses avantages représentent une mission essentielle qui exige des connaissances spécialisées, des approches éprouvées, ainsi qu'une évaluation et une réflexion rigoureuses. Nous avons besoin d'une combinaison d'approches : 1) un engagement communautaire, 2) un financement vert, 3) un développement préalable, selon lequel nous concevons et développons des projets qui créent des avantages réels sur le terrain, 4) une sensibilisation et une éducation communautaires qui stimulent la demande pour ces technologies et leur adoption ».
- Faith Magdalena de León a partagé ce qui suit : « Nous n'avons pas toujours utilisé le terme "justice environnementale", mais nous avons toujours lutté contre les iniquités. Notre participation à l'enquête de Walkerton constitue un exemple clair de l'impératif de revoir les lois et les politiques afin de protéger la santé des gens. Pour les



Faith Magdalena de León, aussi nommée « Fe de León », pendant le dialogue avec le Conseil sur la justice environnementale.

personnes qui ne le savent pas, en 2000, un événement tragique s'est produit dans une petite collectivité du centre de l'Ontario. Le système de puits local est devenu contaminé. Au cours d'un ongue fin de semaine de mai, la contamination à l'*E. coli* a entraîné sept décès. Personne n'avait entendu parler de Walkerton auparavant, mais l'événement est devenu symbolique des conséquences de la déréglementation, particulièrement en ce qui concerne la protection des sources d'eau potable en Ontario. Notre organisation a réagi en communiquant avec la collectivité touchée et en reconnaissant la nécessité d'une représentation juridique au cours de l'enquête. La contamination était venue d'une terre agricole située à proximité, où du fumier qui s'était écoulé avait pénétré dans l'approvisionnement en eau. Cette intervention exigeait des changements systémiques et de nouvelles mesures de protection juridique pour prévenir des tragédies similaires dans l'avenir ».

- Faith Magdalena de León a précisé : « L'enquête de Walkerton a mis en évidence les iniquités auxquelles sont confrontées certaines collectivités, souvent sans qu'elles le sachent, lorsqu'elles n'ont pas les ressources ou les connaissances juridiques requises pour s'engager dans ces processus. Notre rôle a été de faire en sorte que les voix de ces collectivités soient entendues et de préconiser des solutions qui permettraient de protéger les collectivités dans l'avenir. L'adoption récente d'une nouvelle loi sur la justice environnementale au Canada offre une occasion importante de renforcer ces travaux. Pour la suite, voici une question clé : "À qui permettons-nous de participer aux discussions? Comment faire pour que ces personnes puissent y participer?" Il sera essentiel d'assurer une mobilisation significative pour réaliser des progrès ».

Principaux points saillants et points à retenir :

La tribune publique a donné lieu à des appels à l'action :

1. Promouvoir l'éducation, la sensibilisation et l'accès à la justice environnementale pour intégrer les voix des communautés les plus touchées par les injustices environnementales. Il s'agit, notamment, de veiller à ce que les collectivités aient les outils et le financement requis pour élaborer leurs propres solutions à leurs enjeux.
2. Établir de nouvelles lignes directrices pour lutter contre le racisme à l'égard des peuples autochtones et des personnes aux identités multiples, notamment par la mise en œuvre de politiques qui renforcent les solutions communautaires et l'application des lois qui luttent contre l'injustice environnementale.
3. Adopter une approche intersectionnelle de la collecte de données afin de schématiser et de définir les besoins et possibilités, d'élaborer des solutions sur mesure et de mettre en place de nouveaux discours qui favoriseront un langage inclusif en matière de justice environnementale.
4. Protéger les défenseur·seuses de l'environnement en renforçant les cadres juridiques et en sensibilisant davantage les gens.
5. Intégrer la justice environnementale dans les politiques publiques pour protéger les communautés historiquement marginalisées en renforçant les lois environnementales et les mesures de protection de la santé.
6. Inclure les communautés historiquement marginalisées dans la prise de décisions et s'assurer qu'elles participent à la création et à la mise en œuvre de solutions.
7. Reconnaître les discriminations systémiques, telles que le racisme et le colonialisme ainsi que leurs effets sur les collectivités.
8. Lutter contre la surexploitation des ressources naturelles et la persistance de l'extractivisme, y compris l'extraction de l'énergie, qui causent des dommages sociaux et environnementaux, comme la destruction des paysages, la contamination de l'eau, les émissions de gaz à effet de serre et le déplacement de communautés autochtones.

9. Mettre en œuvre des approches stratégiques à l'échelle régionale et nationale pour compenser les effets de la discrimination, en particulier dans les collectivités rurales.
10. Axer les propositions des peuples autochtones sur l'élaboration de solutions communautaires.
11. Appuyer l'éducation en matière de justice environnementale, particulièrement pour les jeunes, en accroissant le financement destiné aux systèmes d'éducation formelle et informelle afin de renforcer la résilience ainsi que les mesures de défense des intérêts.
12. Établir des réseaux et des partenariats pour donner des moyens aux collectivités, les mobiliser pour défendre leurs droits et nourrir l'espoir.
13. Élaborer de nouvelles stratégies économiques qui prioriseront la biodiversité et favoriseront des pratiques responsables et durables dans le secteur privé.



Emiliano Reyes, pendant la séance sur le PGLE.

On a proposé trois concepts clés pour inspirer les travaux de la CCE et la coopération à l'échelle continentale afin qu'elle devienne un véritable moteur de la justice environnementale. Il s'agit des concepts suivants, présentés par Emiliano Reyes :

Premier concept : intersectionnalité.

Nous devons reconnaître l'existence de systèmes d'oppression qui créent des conditions différentes et ainsi marginalisent des communautés en fonction de leurs identités, qu'il s'agisse de l'identité autochtone, du genre, de l'âge, des capacités, du statut migratoire, ou d'autres facteurs. Nous devons concevoir des politiques qui tiennent compte de ces vulnérabilités et points sensibles afin de pouvoir les aborder de manière holistique et assurer la justice pour les groupes historiquement marginalisés.

Deuxième concept : transition équitable.

Nous devons reconnaître que la transition de nos systèmes socioéconomiques vers la neutralité climatique exige une répartition équitable des avantages. Les gens et la nature doivent être au centre de ce processus. Deux notions précises sont importantes dans cette discussion. D'abord, le concept des droits de la nature, un outil juridique qui peut aider à protéger la biodiversité et les connaissances écologiques traditionnelles autochtones. Les communautés autochtones sont depuis longtemps les gardiennes de la terre, et leur savoir doit jouer un rôle central dans la gouvernance environnementale. Ensuite, la décentralisation des systèmes énergétiques. Nous avons bien reçu le mandat de décarboner, mais nous ne devons pas l'aborder de manière descendante. Plutôt, il faut donner aux collectivités les moyens de gérer la transition et s'assurer que l'énergie renouvelable sera accessible et contrôlée à l'échelon local.

Troisième concept : équité intergénérationnelle.

Les plus récents rapports sur le climat montrent que les actions, ou l'inaction de la génération actuelle façonneront l'avenir pour tout le monde. Nous subissons déjà les conséquences des changements climatiques, et il est essentiel que nous donnions aux jeunes des moyens d'imaginer et de concrétiser un avenir différent. Les jeunes comptent pour un quart de la population de l'Amérique du Nord. Nous devons faire partie du processus de prise de décisions techniques et politiques — pas seulement au sein des institutions, mais également au sein des collectivités locales et des mouvements populaires.

Célébration du 30e anniversaire de la CCE



Caitlin McCoy, pendant sa présentation.

Résumé : **à l'occasion du 30e anniversaire de la CCE, Caitlyn McCoy, agente juridique à la CCE, a mis en évidence l'héritage de coopération environnementale transfrontalière de la CCE par des projets collaboratifs saisissants : conservation des espèces, gestion des produits chimiques et réduction des pertes alimentaires, entre autres. Elle a fait valoir qu'une gestion partagée peut favoriser un changement significatif à l'échelle continentale. Arturo Gavilán a ensuite donné un aperçu des améliorations réglementaires du Mexique et les projets collaboratifs de la CCE portant sur les déchets dangereux, le mercure et le gaspillage alimentaire. Il a mis en lumière le pouvoir d'une coordination trinationale pour relever les principaux défis environnementaux de l'Amérique du Nord.**

Principaux points saillants et points à retenir :

- Depuis 1994, la CCE unit le Canada, le Mexique et les États-Unis dans la protection de l'environnement grâce au partage des connaissances, à des pratiques exemplaires et à une action collective. Cela comprend la protection des espèces transfrontalières et la réglementation des produits chimiques ainsi que la promotion de la science participative et de la mobilisation du public.

Exemples fournis :

- La migration multigénérationnelle du monarque illustre l'importance d'une collaboration à l'échelle du continent. La CCE menant la charge en matière de recherche, de mobilisation du public et de coordination des politiques afin de protéger l'habitat du monarque.
- L'action collaborative de la CCE a mené à d'importantes réformes en matière de sécurité chimique dans l'ensemble de l'Amérique du Nord, y compris l'élimination du dichloro-diphényltrichloroéthane (DDT) et l'amélioration de la manutention des déchets dangereux, comme les batteries d'accumulateurs au plomb usées.
- La science participative et la mobilisation du public sont essentielles aux initiatives de la CCE. Des programmes comme l'engagement des maires pour sauvegarder le monarque et le Blitz de suivi du monarque permettent aux populations et aux autorités locales de participer à l'intendance de l'environnement.
- Des rapports ont fait état d'exportations de batteries d'accumulateurs au plomb par les États-Unis vers le Mexique afin d'éviter la réglementation. L'organisme mexicain de protection de l'environnement a donc une étude indépendante et a révisé ses normes d'émissions en 2014, après avoir constaté une surveillance insuffisante et des données commerciales peu fiables.
- En 2015, la CCE a publié des pratiques exemplaires relatives aux rejets de plomb de seconde fusion par les fonderies. Elle a ainsi renforcé les mesures de protection de l'environnement dans l'ensemble de l'Amérique du Nord.
- La réduction collaborative du mercure constitue une réussite à long terme. Depuis 2000, la CCE collabore avec les trois pays pour freiner les émissions de mercure causées par les activités humaines. Voilà qui illustre les effets positifs d'une coopération soutenue à l'échelle du continent.
- Reconnaissant que le gaspillage alimentaire contribue de manière considérable aux émissions de méthane, la CCE a lancé une stratégie à plusieurs étapes axée sur la production de renseignements, le développement d'outils de mesure et l'éducation afin de réduire les pertes dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement. Il s'agit d'une mesure de lutte contre les changements climatiques ayant un grand effet.

Politiques, rapports ou outils clés :

- Étude indépendante de la Profepa et mise à jour des normes d'émissions (2014)
- Pratiques exemplaires de 2015 de la CCE concernant les rejets de plomb de seconde diffusion par les fonderies
- Projet sur le gaspillage d'aliments de la CCE
- Engagement des maires pour sauvegarder le monarque
- Blitz de suivi du monarque

Déclaration du Conseil de la CCE de 2024 : Renforcer la justice environnementale grâce à l'autonomisation des collectivités

Wilmington, Caroline du Nord, le 26 juin 2024 — **Il y a maintenant 30 ans que les gouvernements du Canada, du Mexique et des États-Unis collaborent par l'intermédiaire de la Commission de coopération environnementale (CCE) pour promouvoir des solutions aux plus importants défis environnementaux auxquels est confrontée l'Amérique du Nord. Nous avons assisté aujourd'hui à la session annuelle ordinaire du Conseil, tenue à Wilmington, en Caroline du Nord, sous le thème « Renforcer la justice environnementale grâce à l'autonomisation des collectivités ». Cette session marquait le 30e anniversaire de la CCE et de son engagement envers la coopération environnementale trilatérale.**



Les trois membres du Conseil, de gauche à droite : Sandra McCardell, sous-ministre adjointe d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC), Janet McCabe, administratrice adjointe de l'EPA des États-Unis, et Iván Rico López, sous-ministre du Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales (Semarnat, Secrétariat à l'Environnement et aux Ressources naturelles) du Mexique.

En ce lieu phare de l'histoire du mouvement nord-américain pour la justice environnementale, nous marquons l'occasion en réaffirmant notre volonté de renforcer la justice environnementale par l'autonomisation des collectivités et en priorisant nos actions de manière à aborder les enjeux de collectivités historiquement marginalisées et mal desservies partout en Amérique du Nord.

Cette année, la session du Conseil portait sur les occasions de promouvoir les actions en matière de justice environnementale en Amérique du Nord qui permettront d'autonomiser les collectivités. Ces occasions comprennent des mesures pour améliorer la qualité de l'air dans les quartiers défavorisés, favoriser les interactions entre leaders communautaires et responsables gouvernementaux concernant des enjeux de justice environnementale, et avoir des échanges constructifs avec des groupes clés, dont les jeunes leaders.

Trois décennies de coopération environnementale à l'échelle continentale

Depuis 30 ans, la CCE est la pierre angulaire de la coopération trilatérale en ce qui concerne les enjeux environnementaux en Amérique du Nord. Grâce à ce solide partenariat, nous avons travaillé à protéger, à restaurer et à conserver notre précieux environnement nord-américain. Par l'intermédiaire de la CCE, nous allons poursuivre nos travaux trilatéraux afin de relever les défis environnementaux actuels et futurs, notamment la triple crise planétaire que constituent la pollution, les changements climatiques et la perte de biodiversité. Durant cette séance du Conseil, nous avons mis en évidence plusieurs projets fructueux et reproductibles que la CCE a réalisés au cours des 30 dernières années. Ces projets illustrent les



Séance du Conseil.

travaux innovants et influents que mène la CCE, par exemple nos activités pour la conservation du monarque, les actions de lutte contre la perte et le gaspillage d'aliments, et des moyens d'éliminer et de gérer les produits chimiques nocifs, comme le dichlorodiphényltrichloroéthane (DDT) et l'acide de plomb dans les accumulateurs en Amérique du Nord.

Célébrer 30 ans de travail dévoué, c'est tout un événement. Nous prenons acte des importantes réalisations, de l'engagement indéfectible et des actions porteuses de la Commission, et nous réitérons l'engagement qui a été pris lors de la première session du Conseil, en 1995 :

« L'environnement n'a pas de frontières. L'air que nous respirons, l'eau que nous buvons, les animaux qui se déplacent librement sont autant de liens qui nous unissent. Mais à ces ressources que nous partageons se rattache une responsabilité commune. Ce n'est que par la collaboration que nous arriverons à résoudre, d'une manière efficace et rentable, les problèmes environnementaux les plus pressants que connaît l'Amérique du Nord. Nous pourrons ainsi faire de la région de l'Amérique du Nord un exemple pour le reste du monde. »
— Déclaration du Conseil de la CCE, Oaxaca, Mexique, le 13 octobre 1995

Renforcer la justice environnementale grâce à l'autonomisation des collectivités

Une meilleure gouvernance environnementale est essentielle pour les travaux et la mission de la CCE, ainsi que pour les engagements que prennent nos leaders nord-américains. Nous devons continuer de promouvoir la non-discrimination, d'accroître la diversité et de favoriser l'équité sociale et l'inclusion. C'est tout particulièrement vrai pour les personnes autochtones, noires et de couleur (PANDC), les communautés 2ELGBTQIA+ et autres, les femmes, les enfants, les jeunes, les personnes migrantes et d'autres groupes historiquement marginalisés et défavorisés.

Les travaux de la CCE tirent parti des expériences de leaders communautaires, du milieu universitaire, d'organisations de la société civile et d'entreprises. Ils favorisent ainsi une compréhension commune plus élargie des concepts de la justice environnementale et de l'intersection entre les fardeaux environnementaux et les vulnérabilités sociales de communautés et de groupes touchés en Amérique du Nord.

C'est avec plaisir que nous avons appuyé la tenue de quatre tribunes ouvertes au public : la tribune publique du Comité consultatif public mixte (CCPM), le 24 juin, sur les moyens pour faire progresser la justice environnementale en Amérique du Nord; une tribune jeunesse, le 25 juin, qui offrait aux jeunes leaders l'occasion de parler de leur participation directe à la lutte pour la justice environnementale; la table ronde du directeur exécutif de la CCE, le 25 juin, sur la justice environnementale, ses origines, son évolution et les politiques émergentes en Amérique du Nord; et la séance publique du Conseil, le 26 juin, sur les façons de renforcer la justice environnementale en misant sur l'autonomisation des collectivités. Ces tribunes étaient d'excellentes occasions d'échanger des connaissances et des points de vue entre participantes et participants et les membres du Conseil. Elles constituaient aussi un forum pour les questions, commentaires et suggestions du grand public sur les travaux de coopération de la CCE.

La participation à ces tribunes pouvait se faire en personne ou virtuellement, et des groupes diversifiés de personnes ainsi que des parties prenantes de partout en Amérique du Nord y étaient représentés. Nous avons discuté de nombreux exemples d'actions en matière de justice environnementale entreprises dans nos trois pays, ce qui a permis de mieux connaître ce domaine ainsi que les pratiques exemplaires pour



Octaviana V. Trujillo, membre du CCPM, écoutant la discussion pendant la séance du Conseil.



Marcela Orozco, cheffe d'unité, Groupes consultatifs et mobilisation du secteur privé, de la CCE, écoutant les discussions pendant la séance du Conseil.

favoriser l'accès à l'information, une participation et une mobilisation constructives et l'accès à la justice, qui sont autant d'importants piliers du mouvement de justice environnementale.

Durant la session du Conseil, nous avons eu des interactions et échanges fructueux et inspirants avec le Comité consultatif public mixte et le Groupe de spécialistes des connaissances écologiques traditionnelles (GSCET). Nous avons échangé des idées sur les façons de collaborer dans la lutte contre la triple crise planétaire tout en assurant un avenir juste, équitable et durable pour toutes les personnes, et en particulier pour les collectivités les plus marginalisées et défavorisées historiquement du continent.

Annonces et nouvelles initiatives

Dans le cadre de la session du Conseil, nous avons :

- attribué 1,5 million $ US au quatrième cycle du programme de subventions *EJ4Climate* (justice environnementale et résilience climatique) de la CCE. Ce programme finance directement des organismes communautaires et promeut la justice environnementale en aidant des collectivités à trouver des solutions et à former des partenariats pour remédier à leurs vulnérabilités sur le plan de l'environnement et de la santé humaine, en particulier celles attribuables aux changements climatiques. Ce quatrième cycle a pour thème les programmes communautaires d'éducation pour accroître les connaissances sur la justice environnementale et l'adaptation aux changements climatiques;
- contribué 500 000 $ CA au lancement du nouveau Centre d'action pour la justice environnementale en Amérique du Nord (CAJEAN). Il s'agit d'une plateforme de ressources où des leaders communautaires, des activistes et des responsables gouvernementaux des trois pays pourront partager des outils et pratiques exemplaires de justice environnementale.
- Cette plateforme vise aussi à déterminer les occasions de promouvoir des actions équitables et inclusives dans ce domaine à l'échelle nord-américaine qui aideront nos pays à mettre en commun des connaissances et pratiques exemplaires afin d'aborder les iniquités que subissent des collectivités et secteurs historiquement marginalisés et défavorisés; lancé les nouveaux projets suivants :
  - un soutien des travaux scientifiques pour la conservation du monarque;
  - un système d'échange de données sur les transferts de déchets dangereux;
  - la mise à profit d'événements publics à grande échelle pour catalyser des virages collectifs vers la réduction du gaspillage alimentaire;
  - l'échange de pratiques exemplaires en gestion écologique de batteries d'accumulateurs au plomb usées;
  - la première cohorte du programme Génération de leaders de l'environnement.

« Les États-Unis sont fiers d'être les hôtes de la 31e session du Conseil de la CCE, et de réaffirmer leur engagement à promouvoir la justice environnementale et l'autonomisation des collectivités dans le cadre de leur collaboration avec la CCE. Raffermir la gouvernance environnementale et assurer un accès équitable à un air, à une eau et à des terres propres pour toutes les personnes, en particulier les collectivités historiquement mal desservies, sont les fondements de notre mission. L'autonomisation des collectivités et la promotion d'un engagement constructif, points de mire de nos actions cette année, sont des conditions essentielles pour bâtir un avenir juste, inclusif et durable. Nous allons continuer de collaborer étroitement avec nos partenaires du Canada et du Mexique, ainsi qu'avec les collectivités, les jeunes leaders et les groupes autochtones pour relever nos défis environnementaux les plus urgents, protéger la santé publique et promouvoir la justice environnementale dans toute l'Amérique du Nord. »

— Janet McCabe, administratrice adjointe, EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis.

« La coopération entre nos trois pays, par l'intermédiaire de

la CCE, est plus importante que jamais dans notre lutte contre la triple crise planétaire que constituent la pollution, les changements climatiques et la perte de biodiversité. Nous avons pris d'importantes mesures par rapport à l'environnement, entre autres des projets sur la réduction de la perte et du gaspillage d'aliments, le programme Génération de leaders de l'environnement et des travaux transversaux en matière de justice environnementale. La CCE demeure une partenaire cruciale dans la réalisation de ces projets pour relever nos défis communs à l'échelle continentale. »
— Sandra McCardell, sous-ministre adjointe, Affaires internationales, Environnement et Changement climatique Canada

« Le gouvernement du Mexique reconnaît le droit des communautés à un environnement sain. Aussi considère-t-il comme une priorité de garantir l'accès équitable et durable aux avantages que procure l'utilisation des ressources naturelles, et de promouvoir et de renforcer la participation des peuples autochtones et des collectivités à la prise de décisions concernant l'environnement, dans le respect de leurs connaissances et modes de vie et en cohérence avec les projets et programmes que met en œuvre la CCE en Amérique du Nord. »
— Iván Rico López, sous-ministre des Ressources environnementales et naturelles, ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles du Mexique (Semarnat)

Pour la suite

Nous sommes fiers des travaux que nous avons accomplis au cours des 30 dernières années et pendant cette session ordinaire du Conseil pour promouvoir la justice environnementale en Amérique du Nord. L'établissement de la justice environnementale dépend de notre volonté d'aborder concrètement les iniquités, de favoriser l'inclusion et de placer la non-discrimination au cœur de notre action environnementale. Par l'intermédiaire de notre programme trilatéral de coopération, nous allons continuer d'interagir avec nos collectivités historiquement marginalisées et mal desservies, qui figurent souvent parmi les plus vulnérables aux changements climatiques, de manière à favoriser l'inclusion, la diversité, l'équité et la non-discrimination dans nos travaux liés à l'environnement en Amérique du Nord.

Dans un premier temps, la CCE entend élaborer des outils et lignes directrices de justice environnementale. Ces derniers comprendront des pratiques exemplaires relativement à des lois, à des politiques et à des programmes efficaces qui favoriseront un meilleur accès à de l'information pertinente, des exemples sur la façon d'accroître l'accès à la justice et la conformité aux lois de l'environnement, et favoriseront une participation et un engagement plus constructifs de la part de groupes clés. Afin de promouvoir la mobilisation et les partenariats avec les peuples autochtones, la CCE continuera de collaborer avec le Groupe de spécialistes des CET à la définition de principes nord-américains pour intégrer les connaissances écologiques traditionnelles dans les travaux et politiques de la CCE en vue d'utiliser ces connaissances de façon constructive.



Les membres du Conseil tenant leur déclaration ministérielle signée.

En accord avec d'importantes actions internationales, nous allons coordonner notre travail collaboratif afin d'améliorer le bien-être des Nord-Américaines et Nord-Américains en préconisant des mesures qui abordent chacun des aspects de la triple crise planétaire que constituent la pollution, les changements climatiques et la perte de biodiversité. Nous devrons ainsi orienter et mettre en œuvre nos politiques et stratégies de manière à limiter le réchauffement planétaire à 1,5 °C; appuyer la conservation de la biodiversité de manière à atteindre les objectifs et cibles du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal; et soutenir tout accord mondial à venir sur la pollution par le plastique. Nous allons également prioriser les enjeux qui entraînent des conséquences graves et inéquitables sur la santé humaine, les moyens de subsistance et la productivité économique.

Nous soutenons fermement et continuerons de soutenir le processus de communications sur les questions d'application (SEM) de la Commission, comme nous l'avons manifesté cette dernière année en signant la résolution du Conseil relativement à la communication sur la *Fracturation hydraulique dans l'État du Nuevo León*.

Nous réaffirmons notre volonté de coopérer pour promouvoir la protection de notre environnement nord-américain commun ainsi que notre interaction avec le public, les jeunes, les peuples autochtones, les collectivités, le milieu universitaire et le secteur privé.

Nous avons hâte de poursuivre nos travaux trilatéraux avec le Secrétariat, le CCPM, le Groupe de spécialistes des connaissances écologiques traditionnelles et les jeunes pour promouvoir la protection de notre environnement nord-américain commun. C'est avec plaisir que nous nous réunirons de nouveau à l'occasion de la session de 2025 du Conseil de la CCE, qui se tiendra au Mexique.



COMMISSION
DE COOPÉRATION
ENVIRONNEMENTALE